



---

# RAPPORT REGULIER AU CONTROLEUR 2016

---

## Table des matières

A.	Activité et résultats .....	2
A1.	Activité de l'entreprise .....	2
A2.	Résultats de souscription .....	5
A3.	Résultats des investissements .....	9
A4.	Résultats des autres activités .....	12
B.	Système de gouvernance .....	12
B1.	Informations générales sur le système de gouvernance.....	12
B2.	Exigences de compétence et d'honorabilité .....	17
B3.	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	18
B4.	Système de contrôle interne.....	21
B5.	Fonction d'audit interne.....	23
B6.	Fonction actuarielle .....	25
B7.	Sous-traitance .....	25
B8.	Autres informations .....	27
C.	Profil de risque (Informations qualitatives et quantitatives) .....	27
a)	Cartographie des risques .....	27
b)	Risques assurantiels .....	28
c)	Risques de contrepartie .....	29
d)	Risques financiers .....	30
e)	Risques opérationnels .....	30
f)	Risques Stratégiques .....	32
g)	Risques Juridique ou de conformité.....	33
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	34
D1.	Actifs .....	34
D2.	Passifs .....	35
D3.	Autres passifs.....	36
D4.	Méthode de valorisation alternatives .....	36
E.	Gestion du capital .....	36
E1.	Les fonds propres de l'entreprise : .....	36
E2.	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	38
F.	Conclusion .....	43
G.	Liste des documents .....	44

# INTRODUCTION

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'annexe XX et des articles 307 à 311 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014.

Ces dispositions sont précisées dans la notice Solvabilité II " Communication d'informations à l'autorité de contrôle et informations à destination du public (RSR / SFCR) "(version en date du 17/12/2015).

Le rapport régulier est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce rapport vise à garantir la bonne information du superviseur sur les données publiées par l'organisme et sur son système de gouvernance. Il complète la remise des états quantitatifs annuels et donne notamment des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital.

Ce rapport a été rédigé conformément aux processus et aux éléments mis en œuvre sur la base des données au 31 décembre 2016.

Le projet de ce présent rapport a été validé lors du Conseil d'Administration du 15 mai 2017.

## A. Activité et résultats

Cette première partie a pour objet d'exposer l'activité de la SAMAP avant de décrire les résultats de ses souscriptions et de ses investissements.

### A1. Activité de l'entreprise

La SAMAP est une mutuelle spécialisée dont le cœur de métier est l'assurance des corps de navires et plus particulièrement ceux de pêches.

La SAMAP est née en 1978 de la fusion de quatre mutuelles d'assurance maritime dont la plus ancienne remonte à 1914. En 2002 la SAMAP a fusionné avec l'AMAF étendant ainsi son portefeuille aux navires de commerce. En 2007 la SAMAP a étendu son portefeuille en souscrivant des polices en plaisance.

La SAMAP a fusionné après validation de l'ACPR à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec la SAMM (Société d'Assurance Mutuelle de la Méditerranée).

Dans sa nouvelle configuration, la SAMAP assure aujourd'hui plus de 2000 corps de navires en France métropolitaine et outre-mer dont environ 1700 navires de pêche soit le tiers de la flottille de pêche de métropole (\*) et plus particulièrement la pêche artisanale (71% des navires couverts par la SAMAP font moins de 10 mètres).

<b>SAMAP : Répartition des navires par marché au 01/01/2016</b>	
Commerce	137
Pêche	1701
Plaisance	532
<b>Total</b>	<b>2370</b>

(\*) (source : *Le Marin – hors-série pêches françaises- juillet 2014 : flotte de pêche de métropole en 2014 : 5419 navires dont 3623 de moins de 12 mètres*)

En complément de ses contrats d'assurance corps, la SAMAP propose à ses adhérents par le biais du courtage des garanties supplémentaires via des assureurs français ou à rayonnement international tels que la responsabilité civile, la protection juridique, l'assistance .... Ces couvertures confortent les résultats d'exploitation de la SAMAP (332 K€ au bilan 2016).

Les activités de la SAMAP sont gérées par 18 personnes en équivalent temps plein qui se répartissent entre le siège social situé à Saint-Nazaire depuis 2010 et un réseau de 7 agences offrant un service de proximité aux adhérents et couvrant les 3 façades maritimes.

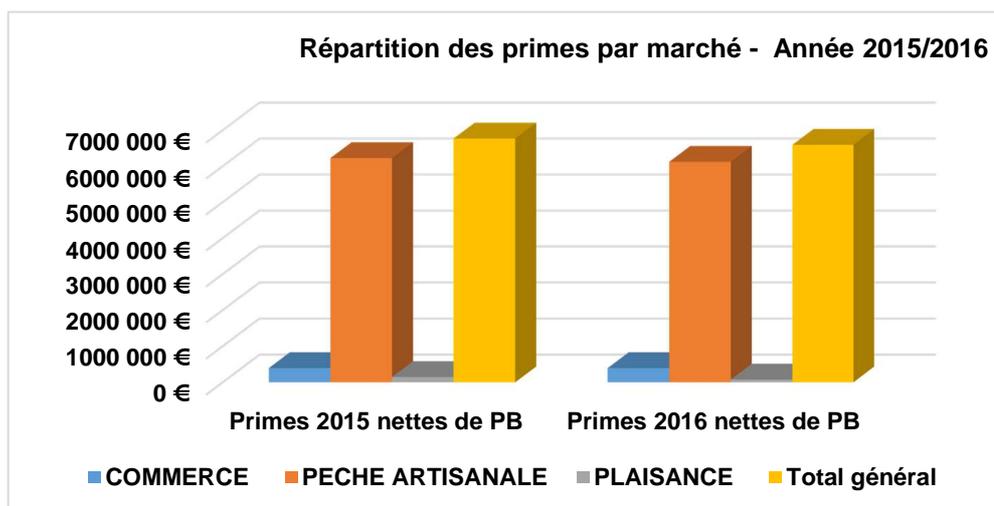
La mutuelle poursuit ses relations avec quelques courtiers en France et en outre-mer.

Suite à la fusion de la SAMM avec la SAMAP, l'ensemble du portefeuille SAMAP est pris en compte dans les analyses qui suivent.

Les chiffres de 2015 et 2016 démontrent une stabilité des souscriptions de primes risques ordinaires des corps de navires et confirment la prédominance de la couverture des navires de pêche. En 2016, le marché de l'assurance pêche représente 93% des émissions de primes contre 6% pour le commerce et 1% pour la plaisance.

La SAMAP a fait le choix courant 2016 de revoir sa politique de souscription plaisance dans le cadre d'une analyse technique de ses résultats en privilégiant un partenariat avec un opérateur reconnu réajustant ainsi ses risques sur des souscriptions plus ciblées (ex : navires de plaisance appartenant à des adhérents pêcheurs). Ceci explique la baisse des encaissements plaisance (147 K€ en 2015 contre 77 K€ en 2016 passant le chiffre d'affaires risques corps de 2% à 1% en 2016). Plus de 200 contrats n'ont pas été renouvelés à leur échéance sur 2016. Une partie des navires non renouvelés a ainsi basculé sur le collaborateur. La SAMAP commercialise les produits définis par son partenaire qui gère les souscriptions, les impayés et les sinistres. La mutuelle perçoit dans le cadre de cette collaboration une commission d'apport et bénéficie d'un suivi des activités et des développements envisagés. Cette démarche est poursuivie en 2017.

L'objectif de la SAMAP se maintient sur la préservation de sa position de leader en tant qu'assureur corps de pêche artisanale. Le point fort de la SAMAP par rapport à ses concurrents est d'être implantée sur l'ensemble du littoral français, de proposer un service de proximité et de couvrir tous les types de pêche avec un savoir-faire reconnu. En parallèle, la SAMAP a engagé fin 2016 un axe de développement sur les petites unités de commerce embarquant jusqu'à une centaine de passagers.



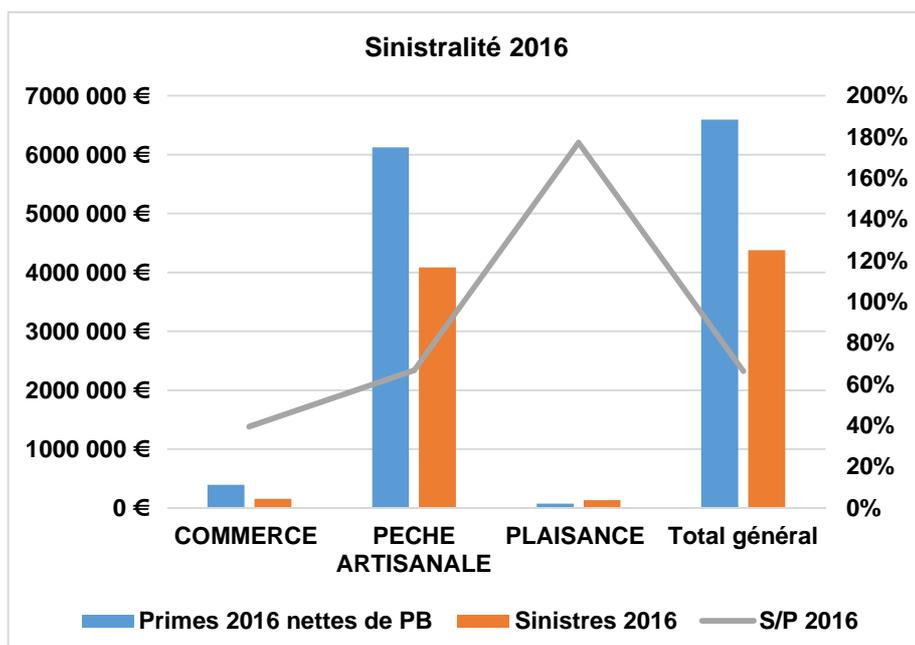
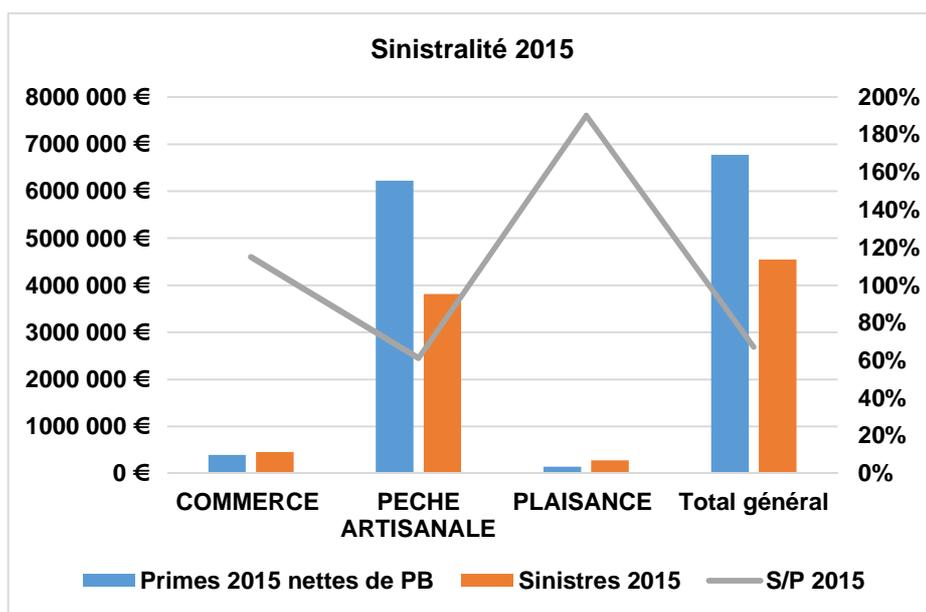
Les graphiques ci-dessous détaillent la sinistralité des 3 marchés de la SAMAP sur 2015 et 2016 sur la base des primes corps risques ordinaires nettes de participations bénéficiaires et avant application des traités de réassurance.

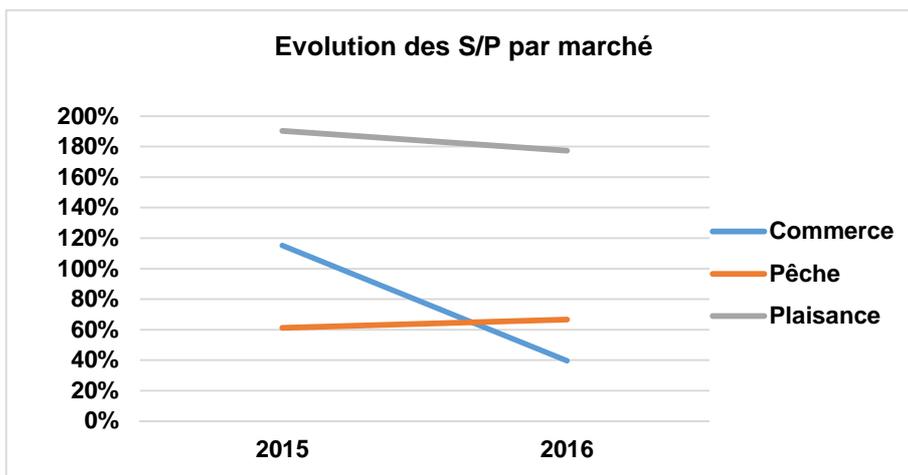
Le ratio S/P (\*) de la pêche oscille entre 61% et 67% et constitue une réelle amélioration par rapport au cumul des 7 années qui précédaient la fusion (S/P moyen de 90%).

Le S/P de l'activité commerce a baissé de manière notable de 115% à 40% en 2016 soit une moyenne de 77% sur la période 2015/2016. En 2015, la SAMAP a enregistré une disparition de navire au commerce représentant : 303 K€ de sinistre sur 395 K€ de prime, soit 67% de la sinistralité de l'année.

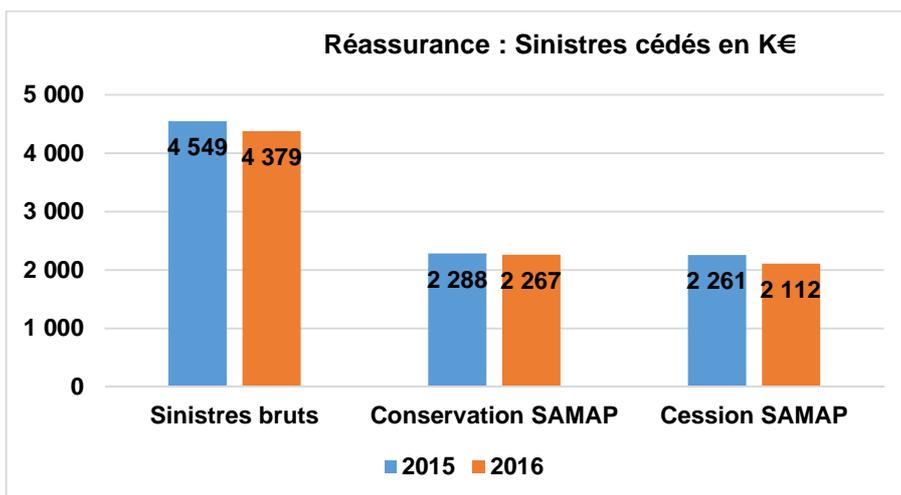
Quant à la plaisance, sur une base de S/P de 120% de 2008 à 2014, la sinistralité est restée forte avec un ratio de 190% en 2015 pour 177% en 2016. Ces résultats étant directement liés au faible niveau des encaissements justifie l'option de prudence et le recul décidé par la SAMAP courant 2016.

(\*) le S/P : comprend le total des sinistres tous frais inclus hors frais de gestion/primes



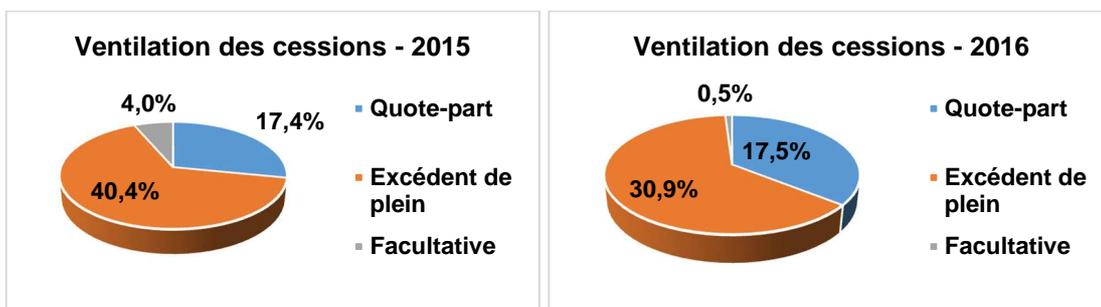


La SAMAP cède par son programme de réassurance (traitements proportionnels, non proportionnels et facultative) mis en place en 2015, près de 50% de ses sinistres de fréquence hors traité XS (taux de cession de 49.7% en 2015 contre 48.2% en 2016),



*Sinistres bruts : sinistres ouverts sur l'exercice (provisions et dispatch incluses)*

Les traités excédents de plein couvrant entre 30% et 40% du global cédé.



## A2. Résultats de souscription

Les lignes qui suivent décrivent la performance de la mutuelle sur son activité de souscription.

### 1) Revenus et dépenses de souscription et analyse globale de la performance

Du bilan comptable de la SAMAP, il ressort que le volume de souscription tous marchés confondus net de réassurance a augmenté de 9% entre 2015 et 2016.

L'amélioration de la performance de souscription atteste de la confiance des adhérents et de la capacité de la SAMAP à absorber des restructurations internes (intégration de la fusion, mouvements de personnels et nouveau logiciel métier).

Les commissions qui englobent les produits issus de la réassurance, de la gestion pour compte (garanties annexes), la déduction des courtages et les commissions attachées aux acceptations restent globalement stables. Elles représentent environ 20% du total des revenus de souscription contre 23% en 2015.

Les dépenses de souscription comprennent :

- Les frais généraux. La SAMAP les répartit entre 3 départements : administratif, sinistres et souscription. La part attachée au service souscription s'élève à 1 183 K€ en 2016. Ce service supporte environ la moitié des charges de l'année.
- Les sinistres dont la charge a diminué en 2016.

En K€	2015		2016		Evolution 2015/2016
	Crédit	Débit	Crédit	Débit	
<b>Primes nettes</b>	3 629		3 968		9,34%
<b>Sinistres nets</b>		-2 282		-2 034	-10,87%
<b>Mouvements de commissions (réassurance, courtage et gestion pour compte)</b>	1 095		1 015		-7,31%
<b>Frais généraux</b>		-2 112		-2 270	7,48%
<b>Produits de placements</b>	59		20		-66,10%
<b>Total</b>	<b>4 783</b>	<b>-4 394</b>	<b>5 003</b>	<b>-4 304</b>	
<b>Résultat technique</b>		<b>389</b>		<b>699</b>	<b>79,69%</b>

Produits	2015	projection 2016 (rapport ORSA 2015)	2016	Ecart 2016 (estimé/réel)
Primes brutes	7 736 k€	7 891 k€	7 778 k€	-1,43%
Primes émises brutes RO	5 678 k€	5 791 k€	5 791 k€	0,00%
Primes émises brutes Autres	1 587 k€	1 619 k€	1 619 k€	0,00%
Primes émises brutes Acceptations (SAMBO)	589 k€	601 k€	586 k€	-2,50%
Commissions d'acceptations (SAMBO)	-118 k€	-120 k€	-120 k€	0,00%
Primes cédées	4 107 k€	4 189 k€	3 803 k€	-9,21%
Primes nettes	3 629 k€	3 702 k€	3 968 k€	7,19%
Autres produits techniques	511 k€	500 k€	521 k€	4,20%
<b>Total Produits</b>	<b>4 140 k€</b>	<b>4 202 k€</b>	<b>4 469 k€</b>	<b>6,35%</b>
<b>Charges</b>				
Charges	2015	projection 2016 (rapport ORSA 2015)	2016	Evolution (estimé/réel)
Sinistres payés et provisionnés bruts	4 720 k€	4 814 k€	3 339 k€	-30,64%
Sinistres payés et provisionnés cédés	2 438 k€	2 487 k€	1 305 k€	-47,53%
Sinistres payés et provisionnés nets	2 282 k€	2 327 k€	2 034 k€	-12,59%
<b>Total Charges sinistres</b>	<b>2 282 k€</b>	<b>2 327 k€</b>	<b>2 034 k€</b>	<b>-12,59%</b>
Frais généraux	2 112 k€	2 150 k€	2 270 k€	5,58%
Commissions	-585 k€	-585 k€	-513 k€	-12,31%
<b>Total autres Charges</b>	<b>1 527 k€</b>	<b>1 565 k€</b>	<b>1 757 k€</b>	<b>12,27%</b>
<b>Résultats</b>				
Résultats	2015	projection 2016 (rapport ORSA 2015)	2016	Evolution (estimé/réel)
Résultat technique	332 k€	309 k€	698 k€	125,89%
Produits des Placements	303 k€	300 k€	122 k€	-59,33%
Charges des Placements	76 k€	75 k€	27 k€	-64,00%
Autres produits non techniques	25 k€	26 k€	36 k€	38,46%
Résultat exceptionnel	-72 k€	0 k€	166 k€	NS
Participation des salariés	52 k€	52 k€	99 k€	90,38%
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>460 k€</b>	<b>508 k€</b>	<b>896 k€</b>	<b>76,38%</b>
IS	149 k€	168 k€	329 k€	95,83%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>311 k€</b>	<b>340 k€</b>	<b>567 k€</b>	<b>66,76%</b>

## 2) Projections sur la performance de souscription et analyse des écarts entre l'estimé et le réel

Il ressort du comparatif entre la projection ORSA du compte de résultat et le réel de l'année 2016 que la mutuelle a fait une juste appréciation de ses produits.

Les autres produits techniques incluant les coûts des polices encaissées, les frais de dispatches et commissions sur gestion des produits annexes restent globalement stables.

Le poste commissions regroupe les commissions de courtage cédées par la SAMAP ainsi que celles perçues des réassureurs.

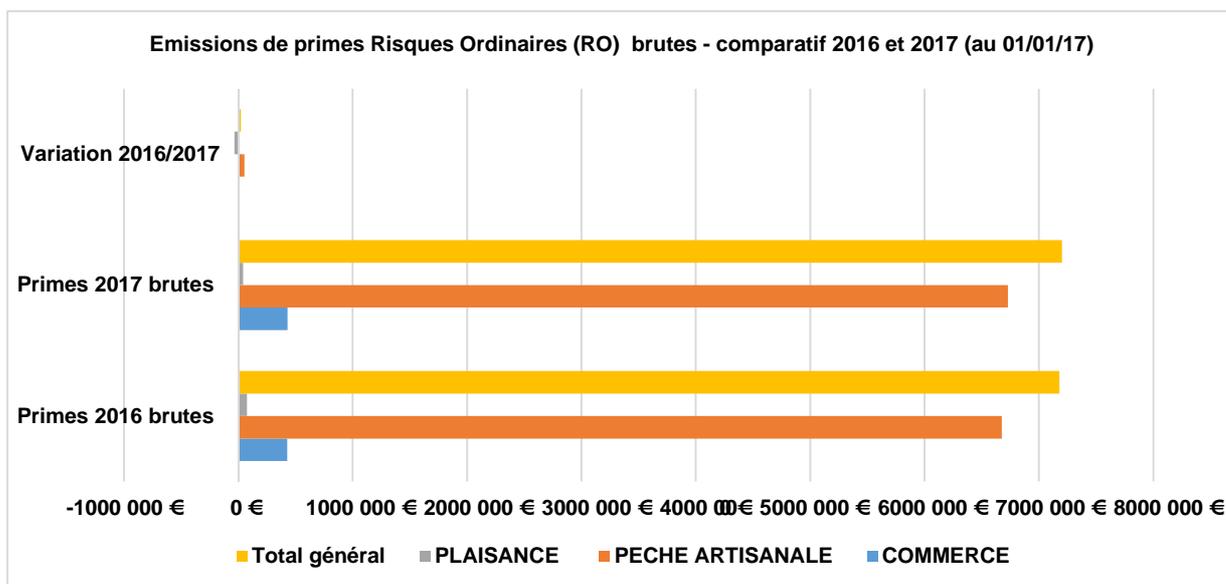
Par prudence, la mutuelle avait enregistré des provisions sur les sinistres antérieurs à 2016 qui ont fait l'objet d'une réévaluation à la baisse de 30%. Ce réajustement explique également le delta sur la répartition des sinistres cédés aux réassureurs et conservés par la SAMAP.

Le Conseil d'Administration du 22 octobre 2016 a décidé d'augmenter de 2% les primes du portefeuille pour 2017. L'augmentation portera essentiellement sur les primes issues de la gestion pour compte n'affectant pas la réassurance et sans risque pour la SAMAP.

La tendance globale des encaissements 2015/2016 se concrétise donc sur le début d'année 2017 :

- Sur les primes risques ordinaires (RO) de corps de navires comme l'atteste le graphique suivant avec :

- 7,1 M€ de primes brutes sur 2016,
- 7,2 M€ sur 2017.



- Sur les garanties annexes :
  - 3) Ventes 2016 : 1,47 M€ - Achat brut de commissions : 1,14 M€ - Marge 330 K€
  - 4) Ventes à effet du 01/01/17 : 1,69 M€ - Achat brut de commission 1,2M€ - Marge : 490 K€

Le rapport ORSA 2015 prévoyait une projection identique sur 2016 et 2017 des Sinistres payés bruts / Primes brutes (hors risques annexes). Les provisions de sinistres revues à la baisse sur 2016 permettent d'envisager une diminution du ratio S/P sur 2017.

### 3) La réassurance : mesure phare de l'atténuation du risque de souscription

Sur 2016 la SAMAP a poursuivi le programme de réassurance instauré en 2015 avec plusieurs réassureurs bien notés et/ou reconnus afin de lisser l'impact d'éventuels sinistres majeurs et obtenir un ratio équilibré dans le temps tout en maintenant un niveau de concurrence et de répartition des risques entre les réassureurs.

Il est à noter que les primes d'acceptation (SAMBO) ne font pas l'objet de réassurance.

Le coût de la réassurance est calculé au trimestre échu sur la base des primes émises ce qui permet en début d'année de budgétiser plus de 90% du montant des cessions annuelles.

La réassurance impacte la SAMAP d'environ 53% des primes brutes encaissées sur les risques ordinaires.

75% des valeurs agréées des navires couverts par la SAMAP ne dépassent pas les 150 000 €, c'est ainsi que la SAMAP a fait le choix de couvrir par un premier traité quote-part ses risques jusqu'à 150 000 € avec une rétention de 70%.

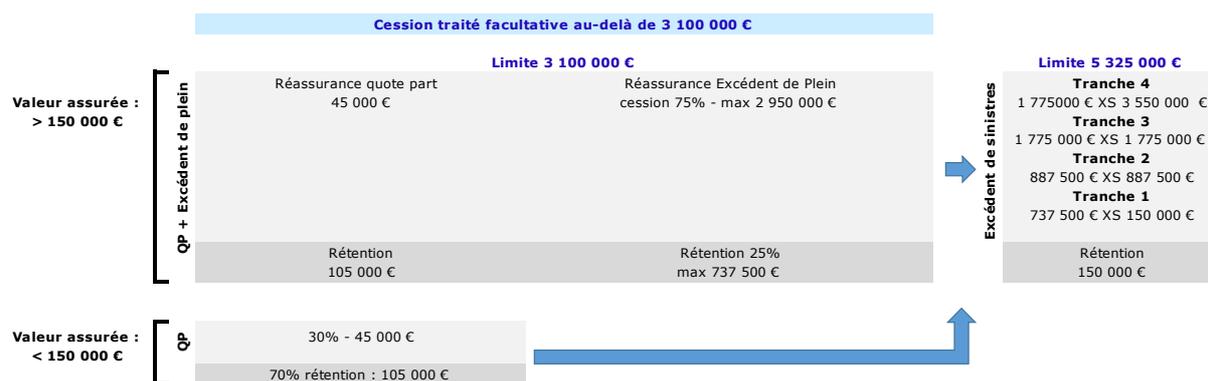
Au-delà, les traités excédent de plein, XS ou facultatives prennent le relais.

Le traité de facultative garantit à 100% la SAMAP sur les navires qui excèdent une valeur agréée de 3,1 M€.

La SAMAP ne conserve au final qu'un risque maximum de 150 000 € par risque et/ou évènement majeur dans le sens d'une gestion prudente du risque.



Afin de se préserver d'avantage face à une catastrophe sur une zone à très forte concentration de navires, la SAMAP a rajouté en 2017 une tranche supplémentaire de 1,7 M€ en XS jusqu'à 5,3 M€ par évènement pour un coût estimé de 7 à 8 K€ comme suit :



### A3. Résultats des investissements

Les investissements de la mutuelle se répartissent entre les biens immobiliers et les placements. Après un bref exposé de ces investissements, l'analyse portera sur leur performance.

#### 1) L'exposé des investissements

##### L'immobilier :

Le parc immobilier de la SAMAP est identique sur 2015 et 2016.

Les actifs immobiliers sont retenus pour leur valeur d'expertise. Leur valeur hors exploitation diminue, car ils font l'objet d'une évaluation basée sur les loyers restant à courir.

L'achat d'un bien est prévu dans le courant de l'année 2017 sur La Rochelle permettant d'asseoir l'implantation de la mutuelle pour un montant de 200 K€.

##### Les placements :

Les placements se répartissent de la manière suivante au 31 décembre 2016 :

PLACEMENTS DE LA SAMAP AU 31/12/2016			
Valeurs mobilières		Cartographie	Partenaires financiers
<b>Fonds d'investissement :</b>	Fonds en euros	9,99%	BNP (Natixis) - Primonial
	OPCVM obligataires	42,15%	BNP Paribas - Primonial - BPS - Crédit Maritime Atlantique - BPS (Natixis)
	OPCVM monétaires	28,40%	BNP Paribas - Primonial - BPS - Crédit Maritime Atlantique - BPS (Natixis)
	Bons de capitalisation	1,49%	BPS
<b>Comptes à terme</b>		17,35%	Crédit Maritime Atlantique - Crédit Maritime Méditerranée - BPS
<b>Obligations souveraines et corporates</b>		0,40%	BPS
<b>Actions</b>	Parts sociales	0,23%	

## 2) La performance des investissements :

### 2.1) Analyse des revenus et des dépenses, comparatif 2015/2016

Les charges de placements restent anecdotiques sur le compte de résultat. Par précaution la projection de 2016 reprenait le montant de 2015. Au final, on peut noter une diminution de celles-ci sur 2016 (27 K€ contre 76 K€ en 2015).

La projection de « Produits des placements » 2016 comprenait des plus-values latentes sur OPCVM imposées fiscalement mais pas comptablement d'où le différentiel entre la projection de 300 K€ (dans le même ordre que 2015) avec le réel de 122 K€.

Résultats	2015	projection 2016 (rapport ORSA 2015)	2016	Evolution (estimé/réel)
Produits des Placements	303 k€	300 k€	122 k€	-59,33%

### 2.2) Analyse de la performance globale des investissements et par catégorie d'actifs

Les placements ont généré 156 K€ de produits en 2016 et enregistrent 412 K€ de plus-value latente au 31/12/2016 (contre 223 K€ en 2015).

205 K€ de gains ont été dégagés des OPCVM (réalisés et latent confondus).

Les autres placements à taux fixe représentant 140 K€ majoritairement sur les comptes à terme.

Sur l'exercice 2016, de nombreux comptes à terme sont arrivés à échéance. Nos partenaires bancaires proposant des taux faibles sur ces placements, le Conseil d'Administration a pris l'option de réinvestir sur des supports de type obligataire afin d'obtenir de meilleurs rendements.

### 2.3) Projections relatives à la performance attendue des investissements

Les produits et charges de placement sont estimés constants sur 2016 et 2017.

## 2.4) Orientation de la SAMAP dans ses décisions d'investissement

Sur 2017, du fait d'une légère remontée des taux d'intérêts, le marché obligataire n'est plus attractif. Les taux restant néanmoins bas, la SAMAP est amenée à se positionner sur des options de placements différents (produits structurés) tout en conservant son principe de bonne gestion et de sécurisation des fonds.

## 2.5) Procédures de gestion des risques appliquées aux investissements

Les procédures de gestion des risques relatifs aux investissements de la SAMAP sont issues de sa politique financière.

La stratégie générale de placement est axée sur des actifs sûrs, liquides et rentables en quantités suffisantes permettant à la SAMAP d'honorer ses engagements d'assurance.

Les placements de la Mutuelle sont de deux sortes :

- Les valeurs mobilières. Ces placements sont à court et moyen termes et sécurisés.
- Les valeurs immobilières constituées de locaux à usage commerciaux.

- **Valeurs mobilières**

Le choix des placements prend en compte l'exigence de couverture des engagements réglementés et la SAMAP tient compte des règles de dispersion dans sa politique de placements financiers.

### OPCVM monétaires ou obligataires :

Les OPCVM ne dépassent pas un profil de risque et de rendement dépassant le niveau 3 voire 4 sur une échelle de 7 et permettent à la SAMAP de dégager de la trésorerie sans contrainte de délai pour faire face au paiement des sinistres.

### Profil de risque et de rendement



### Bons de capitalisation :

La SAMAP souscrit des bons de capitalisation selon les opportunités proposées par ses partenaires financiers. Il peut notamment s'agir d'OPCVM, de bons de trésorerie, de fonds de sécurité pierre (fonds en euros)... dans une proportion très limitée.

### Comptes à terme :

Ils s'échelonnent sur une durée de un à 5 ans, à l'exception d'un compte ouvert sur 10 ans. La SAMAP a négocié les pénalités appliquées en cas de sortie anticipée.

### Obligations :

Conformément à sa politique de « personne prudente » la SAMAP place la majeure partie de ses actifs sur des obligations d'Etat offrant une meilleure dispersion des risques (comptes auprès de la BNP et NATIXIS). Les frais bancaires (droit d'entrée) sont négociés.

### Parts sociales :

La SAMAP détient, à la marge, quelques parts sociales de sociétés bancaires attachées à l'ouverture de comptes auprès de trois établissements financiers (Crédit Maritime Méditerranée, Crédit Maritime Atlantique, Banque Populaire du Sud).

- **Biens immobiliers**

Les investissements immobiliers de la SAMAP ont principalement vocation à asseoir l'implantation de ses agences sur les 3 façades maritimes soit par des acquisitions (sur le domaine privé) ou l'obtention de droits réels (sur le domaine public maritime).

Tous les 5 ans une expertise foncière du parc immobilier est diligentée par un cabinet agréé conformément aux dispositions réglementaires afin d'estimer sa valeur vénale. Entre ces expertises, une actualisation annuelle est réalisée.

- **Rating des contreparties**

La mutuelle demande systématiquement aux partenaires financiers la transparence, au minimum, au 31/12 de chaque année. Sauf politique contraire des établissements, la plupart des OPCVM sont ainsi transparents (au 31/12/2016, il restait environ 2.4 M€ de fonds non transparents – Cf détail en partie E2)

La transmission du fichier Ampère permet à la SAMAP d'obtenir le risque réel de chaque placement qui est formalisé dans le SCR marché remis chaque année à l'ACPR (traitement des QRT et reprise de l'information dans le rapport ORSA).

- **Limite maximale par contrepartie**

La SAMAP répartit ses risques en fixant une limite maximale de 25% de ses actifs sur le même support.

Toutefois afin de respecter les critères de dispersion requis par Solvabilité 2, la plupart des placements n'atteint pas ce plafond (ex : sur le support OPCVM obligataire, le plus important représente 8%).

- **Analyse Actif/Passif du bilan**

La durée des passifs est très courte, au regard des délais d'indemnisation des sinistres. En effet, la majorité des sinistres sont réglés dans les 3 mois suivant la déclaration. Par ailleurs, les montants de provisions au terme de la seconde année de développement sont très faibles (inférieurs à 10% de la charge ultime de l'année)

La structure des placements permet de répondre aux engagements de la mutuelle. Une réflexion sera menée sur 2017 pour améliorer la corrélation des placements avec le passif.

## **A4. Résultats des autres activités**

Les flux financiers de la SAMAP ne comprennent pas d'autres sources de revenus et de dépenses que ceux exposés ci-dessus.

## **B. Système de gouvernance**

Après un descriptif du cadre de gouvernance instauré par la SAMAP, les articles suivants définiront les méthodes de sélection des membres du Conseil d'Administration et des fonctions clés avant de détailler les systèmes de gestion des risques et de contrôles internes.

### **B1. Informations générales sur le système de gouvernance**

#### **1) La structure de l'organe d'administration de gestion ou de contrôle (AMSB)**

L'AMSB de la SAMAP correspond au Conseil d'administration et au Directeur Général, elle a la responsabilité ultime du respect des dispositions de la Directive S2.

Le Conseil d'administration (organe de surveillance) valide les grandes orientations et la stratégie définie, en partie, à travers le processus ORSA et les politiques écrites.

Outre les pouvoirs accordés au Président (Dirigeant effectif) par les statuts, le Directeur Général (Dirigeant effectif) met en œuvre opérationnellement la stratégie et décline les orientations du Conseil d'Administration.

Principes des quatre yeux et de séparation des fonctions :

- le principe des 4 yeux dans la prise de décisions importantes : ce principe consiste à faire prendre les décisions significatives par les deux dirigeants effectifs (le Directeur Général et le Président).
- le principe de séparation des fonctions opérationnelles et des fonctions de contrôle : ce principe permet une indépendance des fonctions de contrôle.

L'organisation a été définie en prenant en compte ces deux principes ainsi que toutes les exigences de la Directive Solvabilité 2.

### **Le Conseil d'Administration**

La SAMAP est administrée par 18 personnes choisies par l'Assemblée Générale. Il peut s'agir soit de sociétaires à jour de leurs cotisations ou de personnes (physiques ou morales) ayant un lien avec le domaine maritime et/ou de l'assurance.

En 2016 et 2017, Le Conseil d'Administration comprend :

- Un Président et un Vice-Président
- 14 Administrateurs
- 2 Administrateurs élus par le personnel

En 2017, il est prévu de constituer un bureau qui initie la réflexion et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration entre deux réunions de celui-ci

L'AMSB est très représentative du portefeuille de la SAMAP, les Administrateurs étant en majorité des professionnels de la pêche artisanale et de la pêche industrielle.

Le Président est élu par le Conseil d'Administration. Il veille, ou, s'il en est empêché, le Vice-Président, veille à la bonne exécution des décisions prises par le Conseil. Il possède un pouvoir permanent d'effectuer toutes les opérations financières, transiger, compromettre, intenter ou soutenir toutes les actions judiciaires ou administratives. Il peut recevoir du Conseil délégation pour accepter de nouveaux sociétaires.

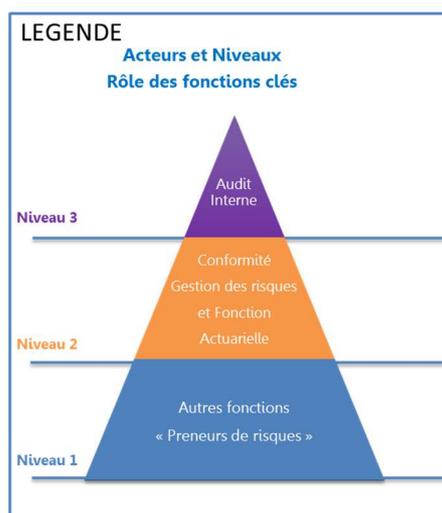
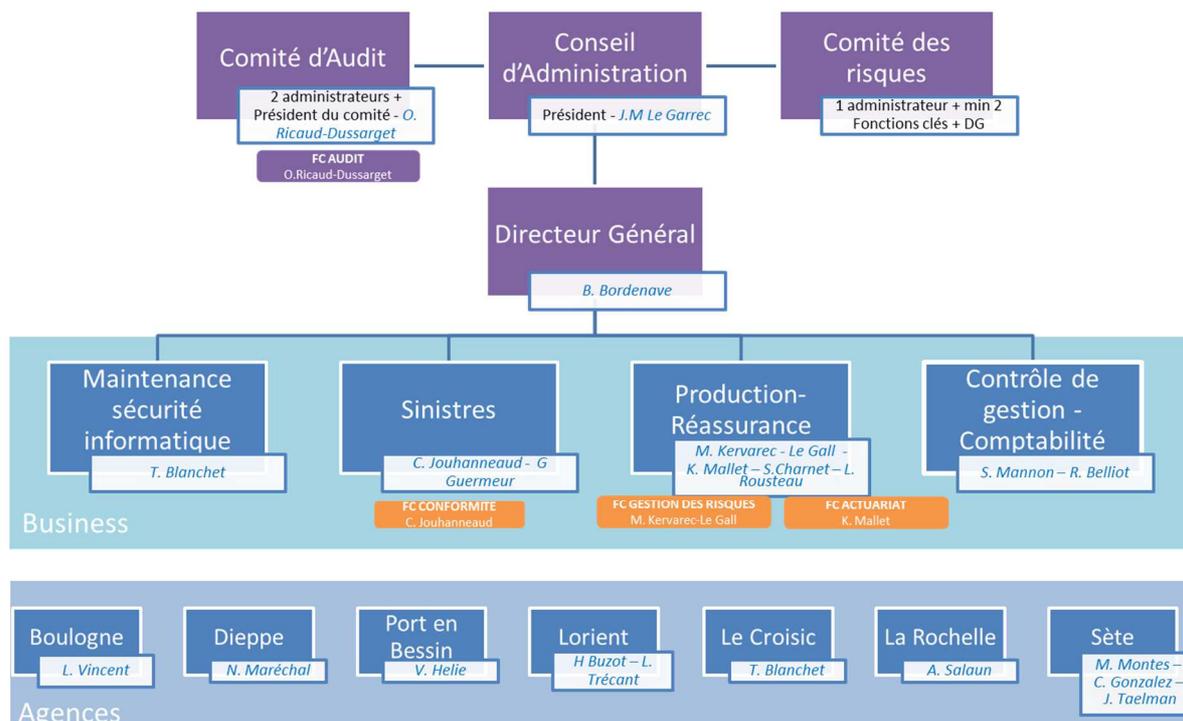
Le Conseil d'Administration se réunit au minimum tous les 3 mois, sur convocation du Directeur Général par délégation du Président et aussi souvent que les intérêts de la SAMAP le réclament. Entre les Conseils, le Directeur Général consulte les Administrateurs et/ou le bureau.

Le Conseil d'Administration comprend un Comité d'Audit composé de 3 Administrateurs qui arrête chaque année son plan d'intervention. Le Président du Comité d'Audit occupe la fonction clé « audit » et exerce ses missions en lien direct avec les autres fonctions clés en charge de postes opérationnels clés (production, réassurance et sinistres).

Le Conseil d'Administration prévoit en 2017 la constitution de commissions spécialisées dans l'analyse des divers indicateurs traités ou collectés par les fonctions clés.

#### **L'organigramme de la SAMAP à compter de décembre 2016 :**

- Composition du siège social avec le détail des postes et des fonctions clés
- Détail des agences
- Relations entre l'AMSB et les fonctions clés, les collaborateurs



### L'Organigramme du Conseil d'Administration sur 2016 : (en annexe)

- Représentativité des diverses façades littorales
- Représentativité des métiers de la pêche (90% du portefeuille de la SAMAP)

### Le Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs qui lui sont confiés selon les dispositions des articles R 322.53.2 et suivants du Code des assurances et des articles 31 à 34 des statuts.

- Il impulse la stratégie et les décisions prises en Conseil d'Administration vis-à-vis des collaborateurs, des tiers et des adhérents et tient les Administrateurs informés de la bonne exécution,
- Il agit au nom de la SAMAP dans la limite de l'objet social

## 2) La délégation de responsabilité :

Pour préserver la continuité de l'activité, le Conseil d'Administration peut valider des délégations de pouvoirs à d'autres membres de la SAMAP, en l'absence du Directeur Général : délégation de signature sur les contrats, délégation bancaire (montant plafonné avec exigence de simple ou double signature). Ces délégations ne sont autorisées qu'aux fonctions clés (exigence de compétences et d'honorabilité).

L'attribution des fonctions clés fait l'objet d'un contrôle des compétences (études, expérience) et d'honorabilité avant toute validation par le Conseil d'Administration.

## 3) Les supports au Conseil d'Administration :

Un Comité des risques apporte son appui à la gouvernance pour l'applicabilité de Solvabilité II : animé par la fonction risque, il se réunit de manière trimestrielle avec le Directeur Général de la SAMAP, les fonctions clés Solvabilité 2, et les autres fonctions clés opérationnelles opérant dans le processus de gestion des risques de la SAMAP selon l'ordre du jour.

Comité des Risques			
<b>Catégorie</b>	Décisionnel	<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le directeur général</li><li>La fonction clé gestion des risques</li><li>La fonction clé actuariat</li><li>Un membre du Conseil d'Administration</li><li>Toute personne compétente sur les sujets traités</li></ul>
<b>Responsable</b>	La fonction clé gestion des risques		
<b>Périodicité</b>	3 fois par an a minima		
<b>Missions / Sujets traités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Assurer le suivi des risques et le pilotage de l'ORSA de la SAMAP</li><li>Définition des indicateurs d'appétence aux risques</li><li>Suivi de l'avancement de Solvabilité 2 et notamment de l'ORSA</li><li>Suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques</li></ul>		

La SAMAP prévoit de créer un bureau restreint composé d'Administrateurs dans le courant de 2017. Le Président et le Vice-Président en sont membres de droit, le secrétaire Général et le Trésorier sont nommés par le Conseil d'Administration. Le mandat des membres du bureau s'aligne sur leur mandat au sein du Conseil d'Administration.

Bureau			
<b>Catégorie</b>	Réflexion et application des décisions du CA	<b>Membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Président du CA</li> <li>• Un Secrétaire Général (resp. de la rédaction des PV du CA)</li> <li>• Un Trésorier (qui veille au bon déroulement des opérations financières et à la bonne tenue de la comptabilité)</li> <li>• Un Vice-Président (qui seconde le Président et qui supplée en cas d'empêchement)</li> </ul>
<b>Responsable</b>	Le Président du CA		
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle		
<b>Missions / Sujets traités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initie la réflexion et met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration entre deux réunions de celui-ci</li> </ul>		

#### 4) La politique de rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle :

Dans le cadre d'une gestion saine et prudente, les Administrateurs exercent leur fonction gratuitement. Leurs frais exposés pour le compte de la mutuelle sont remboursés sur présentation de justificatifs.

Dans ce même esprit, la mutuelle a pris l'option de ne verser que des rémunérations fixes à tout son personnel quel que soit le poste occupé.

Ainsi les articles 24 et 33 des statuts précisent que le Conseil d'Administration fixe la rémunération du Directeur Général et que le Directeur Général, le personnel d'encadrement et les employés ne peuvent être rémunérés que par un traitement fixe.

#### 5) Les transactions importantes avec un membre de l'AMSB

Les Administrateurs exercent leurs attributions en toute impartialité. Les seuls « transactions » entre la SAMAP et les Administrateurs portent sur le renouvellement de leurs polices d'assurance.

Pour les marchés de la pêche artisanale, commerce et plaisance, le Conseil d'Administration décide chaque année de l'augmentation conjoncturelle applicable en N+1. Cette décision est appliquée aux polices concernées incluant celles des Administrateurs, vient se greffer les ajustements techniques (ratio sinistres/primes) et les participations bénéficiaires contractuelles.

Pour la pêche industrielle, les navires des Administrateurs sont couverts en coassurance ce qui induit d'office un contrôle extérieur à la SAMAP.

## **B2. Exigences de compétence et d'honorabilité**

### **1) Descriptif des exigences d'aptitudes, de connaissances et d'expertise**

#### **Dispositions statutaires :**

De par l'article 21 des statuts, seuls sont éligibles au Conseil d'Administration, les sociétaires à jour de leur cotisation (activité pêche, commerce ou plaisance) ou des non adhérents ayant une compétence dans le domaine du maritime et/ou de l'assurance.

#### **Formation :**

Par ailleurs, la SAMAP a développé la compétence et la formation de ses Administrateurs.

De même, au-delà des compétences initiales, la SAMAP veille à ce que ses collaborateurs puissent accroître leurs capacités professionnelles et leur employabilité. Ce développement est rendu nécessaire par l'évolution de la technologie ou de la réglementation.

En 2016, les formations ont principalement porté sur :

- La mise en œuvre de Solvabilité 2 (Administrateurs et collaborateurs)
- L'acquisition de nouvelles compétences sur l'outil métier

#### **Charte de gouvernance :**

Les règles de compétence et d'honorabilité sont intégrées dans la Charte de gouvernance qui s'applique aux administrateurs, aux dirigeants effectifs et aux responsables des fonctions clés.

#### **Expérience et représentativité des administrateurs :**

- L'activité commerce n'est pas représentée en 2016 au Conseil d'Administration de la SAMAP mais ne constitue que 8% du portefeuille.
- 14 membres du Conseil exercent comme patron pêcheur ou comme dirigeant de sociétés de pêche industrielle. Outre leur connaissance du monde de la pêche, ce sont également des gestionnaires œuvrant au quotidien pour la bonne marche de leur entreprise.
- 1 membre du Conseil apporte son expérience d'expert maritime
- 1 Administrateur manage une coopérative de pêche
- 2 membres du Conseil élus par le personnel de la SAMAP apportent leur savoir-faire assurantiel, technique et commercial

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président et son Vice-Président. Leur élection exige une majorité absolue des membres présents ou représentés (articles 23 et 31 des statuts). De fait, il s'agit d'une validation par leurs pairs de leurs capacités à diriger l'AMSB.

### **2) Descriptif du processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité**

Le processus de proposition d'un nouvel Administrateur à l'Assemblée Générale comprend des entretiens préalables entre le candidat, le Directeur Général et le Président. Le candidat retenu est informé des obligations et des responsabilités attachées à la fonction d'Administrateur, des conditions d'exercice et de son engagement à respecter la Charte des Administrateurs.

La Charte des Administrateurs comprenant une exigence d'honorabilité, le bulletin n° 3 du casier judiciaire de moins de 3 mois est réclamé à chaque nomination. La charte signée ainsi que le bulletin sont conservés au siège social de la SAMAP par la fonction clé gestion des risques, le suivi est assuré par un tableau de bord.

A ce contrôle interne à la SAMAP s'ajoute la vérification de compétence et d'honorabilité de l'ACPR sur les postes du Président, du Directeur Général et des fonctions clés dans les 15 jours de leur nomination.

La SAMAP a enclenché un processus de formation des Administrateurs à la réglementation Solvabilité 2 depuis avril 2016. La constitution du Comité des risques et du Comité d'Audit contribue à la mise en œuvre des compétences requises par Solvabilité 2.

### 3) Attribution des fonctions clés :

Les premières fonctions clés de la SAMAP ont été nommées en décembre 2015 par le Conseil d'Administration. Suite à des mouvements de personnel sur 2016, la nouvelle configuration des fonctions clés validées par l'AMSB le 3 décembre 2016 se présente comme suit :

- Mme Claire Jouhaneaud, vérification de la conformité,
- Mme Martine Kervarec – Le Gall, gestion des Risques (intégration de l'équipe en juin 2016),
- Mme Karine Mallet, actuarielle (intégration de la SAMAP en avril 2016)
- Mr Olivier Ricaud-Dussarget, audit interne et Administrateur,

La désignation des nouvelles fonctions clés gestion des risques et actuariat a fait l'objet d'une notification à l'ACPR en décembre 2016. L'ACPR ne s'est pas opposée à ces nominations sous réserve pour la fonction clé actuariat de mettre en place un plan de formation complétant l'expérience acquise. Ce plan de formation est en cours depuis juin 2016 et se prolongera sur 2017 et 2018 (réponse à l'ACPR du 02/03/2017)

## B3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

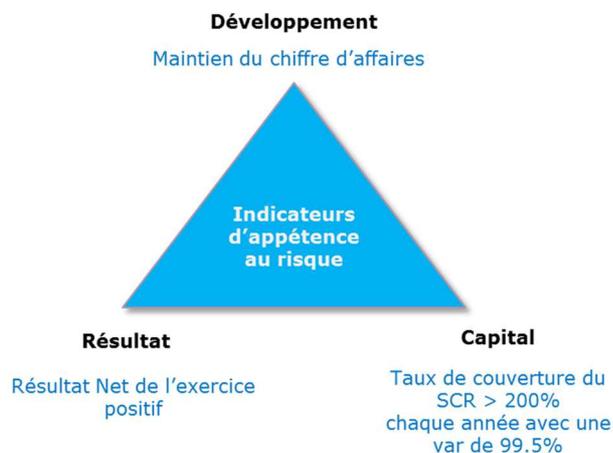
La mutuelle a intégré dans son fonctionnement un système de gestion des risques et d'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

### 1) La description du système de gestion des risques :

La SAMAP a élaboré une **stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de stratégie à moyen terme. La **notion de risque** correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une **appétence** au risque.

L'appétence de la SAMAP correspond au niveau de risque maximal qu'elle accepte de prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques sur 2 ans. La SAMAP a formalisé son appétence à l'aide d'un tryptique d'indicateurs complémentaires :



Il se décompose ensuite en autant d'éléments que de risques afin d'en tirer des retombées opérationnelles.

En 2016, la SAMAP a établi un tableau de bord des indicateurs métiers existants :

Indicateurs	Segments	Source	Fréquence	Vision cible
Chiffre d'affaires brut de réassurance	Type de risque : ordinaires vs annexes (gestion pour compte)	Requête sur les primes par risque	Trimestriel	Trimestriel
Chiffre d'affaires net de réassurance	Schéma de réassurance	Requête sur les primes risques ordinaires	Trimestriel	Trimestriel
Achats	Risques ordinaires	Requête sur les achats : détail du brut et des commissions	Ponctuel	Trimestriel à compter de 2017 (intégration des achats dans Bel Air) + vérification avec la comptabilité
	Risques annexes (gestion pour compte)		NC	
Indicateur de marge sur les risques annexes		Rapprochement des requêtes achat et vente	Ponctuel	Trimestriel à compter de 2017 (intégration des achats dans Bel Air) + vérification avec la comptabilité
Ratio sinistre/prime	Par adhérent ou flotte	Requête sur les primes RO + requête sur les sinistres	Ponctuel	Point avant chaque renouvellement
	Par marché			Semestriel
	Par quartier			Semestriel
	Global			Trimestriel - La requête est en projet
Analyse des sinistres	Par type (vol, avaries ...)	Requête sur les sinistres	Ponctuel	Trimestriel
	Par marché			
	Par quartier			
	Par type de navire			

La stratégie de gestion des risques sera complétée de tolérances aux risques en 2017.

Ainsi pour 2017, les travaux suivants seront menés :

- Suivi, documentation et formalisation des indicateurs métiers en Comités des Risques.
- Etablissement du lien entre indicateurs métiers et appétence :
  - Définition des seuils de tolérance et des indicateurs métiers,
  - Mise en cohérence des limites de souscription avec ces indicateurs de tolérance.

Le **système de gestion des risques** s'appuie sur une **cartographie** couvrant les risques pris en compte dans les différents modules de la formule standard de mesure du SCR (principalement le risque de souscription non vie) et d'autres risques non pris en compte dans la formule standard (Réassurance : absence de traité ou traité inadéquate, difficultés ou impossibilité d'extraction de données comptables, non-respect de réalisation des QRT, données normatives et contractuelles : lacunes, erreurs d'interprétations).

Ces risques sont soit évalués de manière quantitative dans le cadre de la formule standard soit contrôlés via des actions de contrôle interne pour les risques non-quantifiables. Le profil de risque de la SAMAP (formule standard) est résumé en annexe.

### Organisation de la gestion des risques

Le système de gestion des risques comprend :

- un volet documentaire par les politiques validées par le Conseil d'Administration en avril 2017 et les procédures d'application
- des échanges de données et d'informations entre les collaborateurs du siège et des agences (uniformisation du fonctionnement interne, des règles relatives aux flux financiers et contractuels)

- Le traitement de données par un logiciel métier et comptable et des rapprochements entre les données comptables et techniques
- L'intégration des fonctions clés aux services production, réassurance, sinistres
- Une gestion prudente incluant le choix de prestataires et de partenaires extérieurs (réassureurs, organismes financiers ...) bien notés.

## **2) Les objectifs et les stratégies de la SAMAP :**

Le Conseil d'Administration détermine son système de gestion des risques, définit les stratégies et veille à leur application par la Direction Générale, les fonctions clés et les opérationnels.

La SAMAP a toujours pris l'option de gérer ses activités et ses fonds de manière prudente :

- En fidélisant ses adhérents par son savoir-faire et sa proximité
- Par un développement raisonné de son chiffre d'affaires (études préalables des actions menées)
- Par des procédures d'identification, de sélection et de suivi des risques
- Par l'aval de la Direction Générale pour toute dérogation aux grilles tarifaires
- Par un service spécialisé dans la gestion des sinistres et leur provisionnement
- Par la mise en place d'un programme de réassurance à la fois protecteur en cas de sinistre majeur et mesuré économiquement.
- Par un contrôle de la qualité de ses partenaires (réassureurs et assureurs) et sous-traitants principaux disposant de l'expertise requise
- Par un pilotage des budgets, des décaissements, des fonds propres et un suivi des marchés financiers (optimisation du capital)
- Enfin par une transversalité permanente entre ses services et sa Direction permettant de gagner en efficacité et réactivité

## **3) Les processus et les procédures de reporting :**

Les politiques arrêtées par le Conseil d'Administration sont agrémentées de procédures validées par la Direction Générale. Ces procédures sont contrôlées avant diffusion par les fonctions clés. Le respect des procédures fait l'objet de contrôles internes par ces mêmes fonctions (audits, analyse des indicateurs, apport d'améliorations et de correctifs ...). Ces procédures sont en cours d'actualisation sur 2016/2017.

Les agences sont chargées des remontées d'incidents vers le siège social.

La fonction clé gestion des risques compile l'ensemble des risques avec mise à jour de la cartographie. Le but étant d'appréhender en amont les enjeux, de les minorer par des ajustements appropriés.

La gestion des risques et les problématiques rencontrées sont exposées en Comité des risques, en Comité d'audit, ainsi qu'auprès de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration est informé soit par le Directeur Général soit par l'une ou l'autre des fonctions clés ou par les Comités.

Les directives, les procédures destinées aux agences sont diffusées par mail et intégrées dans l'outil métier (gestion documentaire). Les procédures de travail destinées au siège sont remises à chaque service et enregistrées sur informatique (gestion documentaire).

Les données traitées par les équipes de la SAMAP ressortent principalement soit de l'outil métier ou de l'outil comptable. Le logiciel métier étant récent et opérationnel depuis 2016, le siège social a concentré toutes les saisies dans le sens d'une appropriation et d'une sécurisation de l'outil avant d'étendre fin 2016 les formations aux agences et d'ouvrir progressivement les accès.

Le logiciel comptable s'est doté de nouvelles fonctionnalités courant 2016 afin d'améliorer la visibilité de traitement et des données. Ses accès sont également sécurisés dans un souci de préservation de la qualité des informations.

#### 4) Les mesures pour identifier, mesurer, contrôler, gérer et déclarer les risques :

##### **La prise en compte des risques significatifs dans le besoin global de solvabilité**

La SAMAP utilise la formule standard pour le calcul de son besoin global de solvabilité et intègre les risques significatifs suivants dans les QRT annuels remis à l'ACPR :

- Risque de contrepartie
- Risques opérationnels
- Risques financiers
- Risques assurantiels

##### **L'identification des risques importants non pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis**

La SAMAP prend en compte dans sa gestion et sa réflexion ORSA, deux risques complémentaires qui ne rentrent pas dans le calcul des QRT :

- Risques juridiques ou de conformité
  - Risques majeurs : risque de non-conformité aux dispositions légales et réglementaires,
  - risque de non-conformité aux impératifs de Solvabilité 2, risque de non-conformité fiscale
- Risques stratégiques et environnementaux :
  - Risque majeur : évolution réglementaire non perçue et/ou maîtrisée
  - Risque sur la diversification des produits de la SAMAP
  - Risque de réputation, d'image de notoriété
  - Risque de mauvaise appréciation et d'anticipation des tendances

##### **La manière dont la mutuelle satisfait à son obligation d'investir tous ses actifs conformément au principe de la « personne prudente »**

La méthodologie appliquée par la SAMAP se détaille dans sa politique financière comme précisée au paragraphe A3.

##### **La manière dont la mutuelle vérifie le caractère approprié des évaluations de crédit produites par des organismes externes d'évaluation du crédit**

La méthodologie appliquée par la SAMAP se détaille dans sa politique financière comme précisée au paragraphe A3.

## **B4. Système de contrôle interne**

### **Les procédures clés du système de contrôle interne**

- Contrôle à 4 yeux et gestion transversale (vérification des données saisies et des résultats, ex : corrélation du budget technique et comptable)
- Constitution de binômes dans la mesure du possible (ex service sinistres, comptabilité, souscription)
- Mise en place d'indicateurs de suivi sur des données informatiques fiabilisées (outil métier et logiciel comptable) : indicateurs comptables, tableaux de bord métier (primes risques ordinaires brutes et nettes de réassurance, ventilation de la réassurance, statistiques sinistres, ratio S/P, étude des risques (zonages, selon les caractéristiques navires) etc....
- Sécurisation des flux financiers (circuit de validation des règlements et des enregistrements comptables)

- Plan d'audit annuel : Comité d'audit, fonction clé audit et autocontrôle des fonctions clés entre elles sur leurs postes opérationnels.

### **La description du système de contrôle interne :**

Les activités de la mutuelle sont conduites conformément à l'article 46, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE

*Article 46 : Contrôle interne*

*1. Les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace.*

*Ce système comprend au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.*

*2. Dans le cadre de cette fonction de vérification de la conformité, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est conseillé sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la présente directive. La fonction de vérification de la conformité comprend également l'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi que l'identification et l'évaluation du risque de conformité.*

A l'appui de ses politiques fixant les grandes lignes normatives fixées par solvabilité 2, le travail des équipes s'organise conformément aux procédures et règles internes (ex : souscription, réassurance, gestion des flux comptables : trésorerie, placements..., gestion des sinistres, des impayés, suivis administratifs, procédure informatique (saisie, gestion et conservation des données), gestion des flux d'information et de documentation entre le siège et les agences, etc....).

Les procédures sont en cours de mises à jour pour intégrer principalement le changement et les évolutions découlant du logiciel métier.

La fonction clé conformité contrôle l'ensemble des documents émis ou engageant la SAMAP (politiques, procédures, contrats etc...) afin de vérifier la conformité réglementaire de ceux-ci. Elle intervient en Comité des risques selon les ordres de jour ou à sa demande. Elle conseille, informe voire alerte la Direction Générale et les membres du Conseil d'Administration sur les évolutions réglementaires ou l'impact de nouveaux produits.

### **La description mise en œuvre de la fonction vérification de la conformité :**

La politique de conformité s'élabore conformément à l'article 270 du règlement délégué (UE) 2015/35.

*Article 270*

*Fonction de vérification de la conformité*

*1. La fonction de vérification de la conformité des entreprises d'assurance et de réassurance met en place une politique de conformité et un plan de conformité. La politique de conformité définit les responsabilités, les compétences et les obligations de reporting de la fonction de vérification de la conformité. Le plan de conformité détaille les activités prévues pour la fonction de vérification de la conformité, lesquelles couvrent tous les domaines d'activité pertinents de l'entreprise d'assurance ou de réassurance et leur exposition au risque de conformité.*

*2. Il incombe notamment à la fonction de vérification de la conformité d'évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise d'assurance ou de réassurance pour prévenir toute non-conformité*

Sur 2016, la gestion de la conformité a été prise en compte par la SAMAP selon les axes suivants :

#### **1) Une veille juridique est effectuée :**

- Plus particulièrement sur la « partie maritime » pour mesurer les impacts intervenant sur les activités principales de la SAMAP (pêche, commerce et plaisance).

Les impacts juridiques sont étudiés et analysés non seulement pour la gestion intrinsèque des dossiers de sinistres au sein du siège mais également pour permettre aux salariés (responsables d'agence) qui sont en lien constant avec les adhérents de maîtriser ces impacts et de faire preuve de pédagogie avec les adhérents.

Cette veille juridique a également une application transversale avec la Direction et les différents services du Siège social (Souscription et Comptabilité). Exemples : La revue des Polices d'assurance intègre pleinement l'analyse faite par la Conformité, les nouveaux produits d'assurance proposés sont préalablement étudiés à la lumière de la Conformité ...

- Pour veiller au respect des aspects réglementaires pour le bon fonctionnement du Conseil d'Administration.

**2) La conformité identifie et évalue les risques de non-conformité.** Ce travail est effectué par une cartographie des risques de non-conformité en collaboration étroite avec la fonction « gestion des risques ».

### **3) Un système de contrôle est effectué par la Conformité :**

- Au sein du service sinistre : les dossiers sont audités en fonction des seuils de gestion autonome confiés aux collaborateurs. (dossiers inférieurs à 10 K€, dossiers entre 10 K€ et 200 K€ et dossiers supérieurs à 200 K€)
- De manière transversale : Vérification du respect des politiques mises en place et du bon fonctionnement du système de traitement des incidents (reporting des incidents et vérification que des mesures correctrices sont prises)

La politique de conformité et le plan de conformité vont être formalisés dans le courant de l'année 2017

## **B5. Fonction d'audit interne**

### **Les audits internes réalisés par la SAMAP, les constatations et recommandations communiquées à l'organe d'administration**

La fonction clé audit et des autres fonctions clés se sont réunies 3 fois depuis 2015. Lors de ces réunions les points principaux suivants ont été exposés et analysés.

Un audit interne a été réalisé sur des échantillons de dossiers et d'opérations avec des contrôles de procédures sur les services souscription, comptabilité et sinistres. Cet audit a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil d'Administration de décembre 2015 et les correctifs apportés.

Le changement de logiciel métier en cours d'année 2016 a notamment permis de faire évoluer les recommandations.

Comité d'audit	Ordre du jour	Objet	Constatations/recommandations		
07/07/2015	Contrôle interne	Evolution des grilles de contrôle			
		Souscription :			
		- contrôle des dossiers	Formalisme et suivi documentaire à améliorer	Acté	
		- Contrôle de la situation de l'assuré avant le renouvellement de la police (absence d'impayé)			
		Comptabilité :			
		- Contrôle du coffre	Contrôle du coffre : déposer en banque les devises non utilisées	Acté	
		- Contrôle d'un rapprochement bancaire			
		- Validation des paiements par personne habilitée			
		- Contrôle de la procédure d'encaissement	Validation	Acté	
		Gestion des sinistres			
- Contrôle de dossiers clos 2013/2015	Mettre en place une fiche de suivi				
- Procédure de validation interne	Revoir la procédure de gestion avec le nouvel outil métier	Acté			
	Fusion SAMAP - SAMM				
	Budget prévisionnel 2015 -2016				
	Solvabilité II				
02/12/2015	Contrôle interne	Explicatif du rapport de contrôle remis aux Administrateurs	Amélioration et actualisation des procédures de gestion et des fiches de contrôle interne		
		Fusion SAMAP - SAMM	Fusion actée par l'ACPR et retrait de l'agrément branche 1 accident (aucune souscription)		
		Budget prévisionnel 2015	Comparaison du budget du 1er trimestre 2015 avec le budget prévisionnel à septembre 2015		
		Solvabilité II : fonctions clés - budget formation	Proposition de personnes sur les fonctions clés et annonce d'un plan de formation : fonctions clés et Administrateurs	En prévision du Conseil d'Administration du 05/12/15	
		Gestion des placements	Arbitrage sur un placement arrivant à terme fin 2015	En prévision du Conseil d'Administration du 05/12/15	
		Gestion du parc immobilier	Exposé des placements de la SAMM	En prévision du Conseil d'Administration du 05/12/16	
		Situation des impayés par agence	Présentation à fin octobre 2015		
		Plan de réassurance 2016	Proposition de changement du programme de réassurance	En prévision du Conseil d'Administration du 05/12/16	
		07/07/2016	Logiciel métier	Présentation du nouvel outil	Cohérence entre plan technique et comptable
Contrôles entre l'ancien outil et le nouveau	Qualité des données			en cours	
Intégration des données de l'agence de Sète				en cours	
Solvabilité II	Présentation des QRT 2015			En prévision du Conseil d'Administration	Acté
Plaisance	Planning de réalisation de l'ORSA			En prévision du Conseil d'Administration	Acté
Assemblée Générale automne 2016	Présentation des productions				Acté
	Placements	Présentation des points à aborder			

## La politique d'audit interne, son processus et sa fréquence de réexamen

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance.

Toute conclusion et toute recommandation de l'audit interne est communiquée à l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle, qui détermine quelles actions doivent être menées pour chacune de ces conclusions et recommandations de l'audit interne et qui veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Son action pourrait être directement inspirée par la cartographie qui aura identifié les "zones" à risques qu'il ira auditer (contrôles sur pièces et/ou sur sites).

La fonction audit établira un rapport annuel comprenant son calendrier d'intervention, le descriptif et la synthèse des travaux menés dans l'année ainsi que ses recommandations et préconisations.

Le Directeur Général met en œuvre les observations du Comité d'audit et veille à leur application.

## Le plan d'audit de la mutuelle

Outre les contrôles internes initiés par le Directeur Général, la fonction clé gestion des risques et les remontées d'informations dont dispose la SAMAP via ses divers indicateurs métiers pour effectuer des vérifications de complétudes et de concordance, les prochains audits seront axés sur les points suivants :

Plan d'audit 2017		
<b>Service sinistres</b>	Audit des contentieux	Requête informatique listant les contentieux Dossier papier : Contrôle des pièces : documents du navire, contrat, rapport de mer, rapport d'expertise, justificatifs factures etc... Contrôle du suivi : échanges avec adhérents, expert, avocat ... Contrôle des conclusions et des indemnisation Contrôle des dispatches et des règlements Outil métier : contrôle des saisies
	Durée de traitement des sinistres	Détermination du délai moyen Contrôle du suivi de l'ouverture à sa clôture (éviter les ruptures) - Qualité de la prestation - justification du délai de provisionnement
<b>Agences</b>	Audit des dossiers d'une agence	Démarche commerciale Tarification Proposition d'assurance Contrats Saisies sur l'outil métier
<b>Service comptabilité et production/réassurance</b>	Contrôles de concordance	Rapprochement des fichiers techniques et comptables
<b>Gouvernance</b>	Conseils d'Administration	Respect du formalisme
<b>Réassurance :</b>	Circularisation	Validation par nos réassureurs des comptes SAMAP
	Adéquation du programme au portefeuille	Contrôle des simulations

### Evaluation qualitative et quantitative du respect des critères énoncés à l'article 271, paragraphe 2, points a) et b) du règlement délégué (UE) 2015/35

Conformément à l'article 271 paragraphe 2, points a) et b) du règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, la fonction audit interne ne cumule pas d'autres fonctions clés et exerce ses contrôles d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles. Pour permettre cette impartialité, la fonction est confiée à un Administrateur directement impliqué par les orientations et les décisions de l'AMSB.

## B6. Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est rattachée au dirigeant. Elle se charge :

- De garantir le calcul des provisions techniques (son caractère approprié, la suffisance et la qualité des données) :
  - Extractions depuis l'outil métier aux échéances requises par l'AMSB, la Direction Générale et les réassureurs selon les modalités fixées aux traités (bordereaux trimestriels établis sur la base des primes émises, traitement des clôtures annuelles : primes, sinistres, provisions, tarifs, primes émises non acquises etc...) .
  - Vérification avec les états des réassureurs
  - Affectations comptables
  - Extractions ponctuelles selon les besoin du Comité d'audit ou de la fonction clé audit
- D'explicitier les démarches de calcul sur le SCR, MCR, le best estimate, les stress tests
- D'effectuer les calculs de QRT et de les justifier (QRT trimestriels et annuels)
- D'informer les Administrateurs et la Direction de la fiabilité et de l'adéquation des calculs réalisés (vérification de conformité avec le service/logiciel comptable)
- D'émettre un avis sur la politique de souscription et la réassurance et d'être conviée à toute évolution contractuelle impactant la gestion des risques
- De produire le rapport actuariel annuel pour validation par le Conseil d'Administration

## B7. Sous-traitance

La justification de la sous-traitance

La sous-traitance consiste en un accord, quelle que soit la forme, conclu entre une entreprise d'assurance ou de réassurance et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à la sous-traitance, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance elle-même.

La SAMAP suit plus spécifiquement les sous-traitants permanents ayant un rôle important ou critique (sélection selon le domaine d'activité, l'impact financier et/ou stratégique) conformément à sa politique de sous-traitance.

- Contrôle en amont des propositions commerciales
- Sélection des sous-traitants et vérification de leur solvabilité (ex notation des réassureurs)
- Examen attentif des contrats (volet financier, clauses) avant tout engagement écrit
- Suivi de la performance des sous-traitants
- Actualisation du listing des sous-traitants et des échéances des contrats

### Les informations sur les prestataires de services importants ou critiques

Les sous-traitants importants ou critiques pour la SAMAP comprennent le poste réassurance, assurance, gestion des actifs et informatique.

Réassurance 2016	
<b>Courtier</b>	Aon Benfield
<b>Réassureurs</b>	Bessé Conseil en assurances Jlt Re Amlin AG Nacional de Reaseguros Allianz Global Corporate & Specialty SE Compagnie Nantaise d'Assurances Maritimes et Terrestres

Courtiers/Assureurs 2016 (gestion pour compte)	
<b>Responsabilité civile</b>	Helvetia
<b>Sûreté financière</b>	P&I Shipowners
<b>Risques de guerre</b>	Helvetia
<b>RC terrestre et faute inexcusable (maritime et terrestre)</b>	Strike Club
<b>Assistance</b>	Bessé
<b>Protection juridique Individuelle accident</b>	XL Insurance Company Plc Mutuaide Assistance Société Française de Protection Juridique (SFPJ) Bessé AXA Corporate Solutions

Gestion des actifs	
	BNP Primonial BPS Crédit Maritime Atlantique Crédit Maritime Méditerranée

Informatique	
<b>Logiciel métier</b>	Bel Air SARL
<b>Maintenance</b>	Apogea SAS

La satisfaction des exigences de l'article 274, paragraphe 3, point a) du Règlement Délégué

Avant tout engagement avec un prestataire, la SAMAP vérifie que les prescriptions de l'article 274 paragraphe 3 point a) du Règlement Délégué sont respectées :

- Compétences (informations via les instances représentatives, la presse, les sources internet)
- Capacité financière (vérification des notations)
- Agrément légal (ex agrément Orias pour un courtier)

274 parag 3 :

*Lors du choix du prestataire de services visé au paragraphe 1 pour toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique, l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle veille à ce que :*

*(a) un examen approfondi soit réalisé pour vérifier que le prestataire de services potentiel est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaires pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu des objectifs et des besoins de l'entreprise;*

### **La liste des personnes responsables, chez les sous-traitants des fonctions clés qui leur ont été sous-traitées**

La SAMAP ne sous-traite aucune fonctions clé telles que définies par la réglementation solvabilité II.

La fonction clé audit bien qu'externalisée au regard des équipes opérationnelles est attribuée à un Administrateur afin de renforcer la maîtrise des risques par la gouvernance.

## **B8. Autres informations**

L'année 2016 n'apporte pas d'observations complémentaires aux points exposés précédemment concernant l'activité et les résultats de l'entreprise.

## **C. Profil de risque (Informations qualitatives et quantitatives)**

Les risques auxquels la SAMAP est exposée sont identifiés, mesurés, contrôlés, gérés et déclarés dans le cadre du système de gestion des risques qui est en train de se mettre en place au sein de la mutuelle, grâce à un renforcement des équipes et au Comité des Risques.

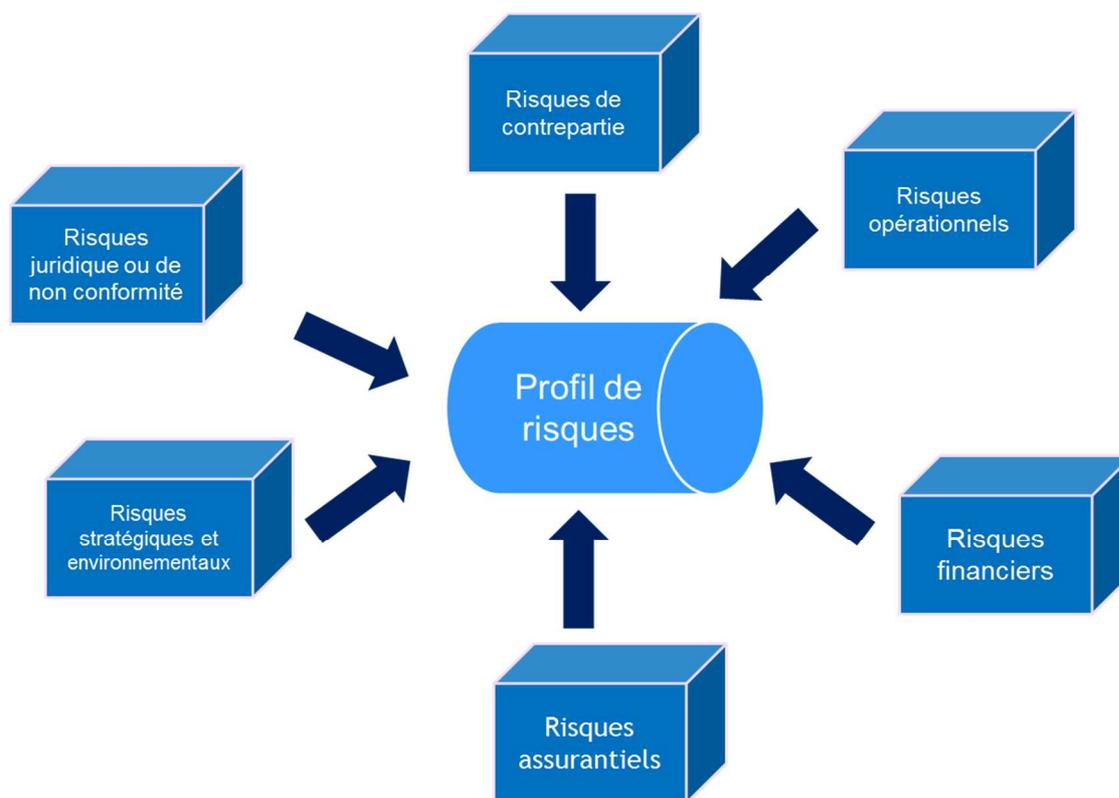
La SAMAP a défini la catégorisation suivante pour ses risques. Elle repose sur six grandes familles de risques :

- Risque de contrepartie
- Risques opérationnels
- Risques juridiques ou de conformité
- Risques stratégiques et environnementaux
- Risques financiers
- Risques assurantiels

### **a) Cartographie des risques**

Les risques structurant le Besoin Global de Solvabilité de la SAMAP sont identifiés grâce à une cartographie, revue annuellement.

La cartographie des risques est construite en reprenant les risques de la formule standard et complétée en fonction de l'auto-évaluation des risques effectuée au sein la SAMAP. La cartographie des risques a ensuite été validée en Comité des Risques et présentée aux administrateurs.



## b) Risques assurantiels

### Description

Le risque assurantiel est le premier risque pour la SAMAP car il débute à la signature du contrat. Pour limiter le risque de souscription il existe des règles précises de souscription, qui définissent les navires assurables ou non par la mutuelle et une grille tarifaire qui définit la cotisation en fonction des caractéristiques du bateau.

La SAMAP est le seul assureur en pêche artisanale présent sur tout le littoral français. La SAMAP intervient dans tous les segments de la profession (pêche côtière, chalutiers, thoniers, pêche hauturière...). Souvent à l'initiative des améliorations des contrats, son principal objectif est d'apporter la solution la plus équilibrée et donc la plus durable à ses sociétaires.

Au-delà des règles strictes de souscription afin de limiter ses risques en cas de sinistralité importante la SAMAP souscrit des programmes de réassurance protecteurs, auprès de réassureurs bien notés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la SAMAP conserve 150K€ de valeur assurée sur l'ensemble des navires. Sur cette conservation, la SAMAP cède 30% soit 45K€ via le courtier AON à Amlin.

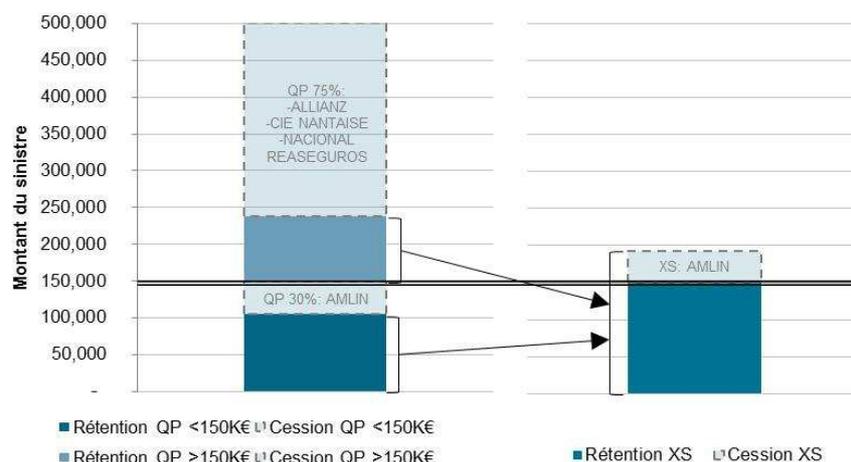
Sur l'excédent de la conservation de 150K€ de la SAMAP, celle-ci cède 75% par un traité en quote-part par l'intermédiaire de 2 courtiers : BESSE auprès d'Allianz et Compagnie Nantaise et JLT RE auprès de Nacional de Reaseguros. Ce traité n'a plus de limitation de l'engagement des réassureurs en cas de perte totale.

Ces deux cessions ont été négociées pour 2016 sans condition avec Nacional de Reaseguros et avec des clauses de révisions selon le rapport sinistre sur prime avec les autres partenaires.

La rétention totale de la SAMAP soit 105K€ et 25% au titre du traité quote-part est protégé par un traité en excédent de 150K€ de perte nette définitive par sinistre et/ou évènement.

Les navires d'une valeur supérieure à 3.1K€ sont couverts par une facultative. Ce traité concerne 7 navires au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

A titre d'illustration pour un sinistre de 500K€, le schéma de réassurance peut être représenté comme suit :



## Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques assurantiels majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Éléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque de souscription : risque de baisse de la rentabilité des activités maritimes	Formule standard et proposition d'un stress test sur la dégradation du S/P de 20 points	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la politique de souscription. Les limites de souscription seront intégrées à la politique courant 2017</li> <li>- Suivi quotidien des dérogations</li> <li>- Réassurance</li> </ul>	Pris en compte dans la formule standard. En complément, la SAMAP prévoit la réalisation de stress tests
Risque de tarification lié à la proposition de nouveaux contrats	La SAMAP a proposé en 2015 de nouveaux produits : complémentaire santé et faute inexcusable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courtage</li> </ul>	La SAMAP ne porte pas ce risque.
Risque d'inadéquation du programme de réassurance	La SAMAP est réassurée par un traité en quote-part de 30% et un traité en excédent de sinistres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la SAMAP dispose d'un historique depuis 2010 et a la possibilité d'effectuer des simulations d'impact des différents traités.</li> <li>- Actuellement, la SAMAP a mesuré l'impact du traité actuel sur le résultat technique. Une revue de la réassurance sera effectuée en début 2017.</li> </ul>	Pris en compte dans la formule standard.
Risque de catastrophe : sinistre majeur	Le principal événement défavorable serait une catastrophe (ouragan par exemple) au port Grau du Roi où il y a 20 chalutiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réassurance</li> </ul>	Pris en compte dans la formule standard.

### c) Risques de contrepartie

#### Description

Le risque de contrepartie concerne les banques et les réassureurs avec lesquels travaille la SAMAP. Afin de limiter ce risque la SAMAP ne travaille qu'avec des partenaires reconnus sur les marchés disposant de notation A pour la plupart. La SAMAP travaille aussi avec la Compagnie Nantaise ne disposant pas de notation sur le marché, mais qui est un spécialiste de l'assurance maritime et pour un risque minimum de 3.75% sur les 75% de cession du traité en excédent de plein et 5% sur le traité en excédent de sinistres.

La SAMAP est également exposée au retard et défaut de paiement de ses clients (1 000K€ de créances assurées) et de ses intermédiaires (créances de l'ordre de 200K€). Ce risque est limité du fait que 99.8% de ses créances sont réglées sous 3 mois.

## Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques de contrepartie majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Eléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque de faillite d'un réassureur	Les principaux créanciers de la SAMAP sont Helvetia, Allianz et JLT/Nacional	- Application de la politique de réassurance - Travail avec plusieurs partenaires historiques et de bon rating	Pris en compte dans la formule standard.
Risque de faillite d'une banque	Le principal créancier de la SAMAP est BNP	- Rédaction d'une politique de gestion du risque de contrepartie prévue courant 2017	Pris en compte dans la formule standard.

## d) Risques financiers

### Description

La politique d'investissement de la SAMAP a été définie et validée en Conseil d'Administration.

La SAMAP investit principalement dans des comptes à termes garantis en capital ou bien des OPCVM obligataires. Elle choisit des partenaires financiers reconnus par le marché, de plus un état des placements financiers est fait chaque trimestre et présenté au Conseil d'Administration qui le valide et donne ses orientations d'investissements.

Suite aux recommandations de l'ACPR sur l'évaluation de son SCR Marché, la SAMAP a réévalué son SCR marché pour la réalisation de l'ORSA.

- Pour 2016, des simplifications de transparisation des investissements en OPCVM ont été appliquées et ont permis de réévaluer le SCR Marché.
- Pour 2017, la SAMAP a prévu d'améliorer le suivi de ses investissements en transparisant ces actifs.

### Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques financiers majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Eléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque financiers	Risque de défaut des obligations souveraines Risque de crédit : Risque de dégradation des spreads Risque d'illiquidité Risque d'évolution défavorable des marchés financiers	- Application de la politique de gestion des risques financiers	Pris en compte dans la formule standard.
Risque de baisse de l'immobilier	La SAMAP dispose de locaux à Lorient, Saint Nazaire, Boulogne, Le Croisic, Balaruc les bains, Dieppe et Sète	- L'immobilier de la SAMAP est diversifié et les biens sont bien avancés en termes d'amortissement	Pris en compte dans la formule standard.

## e) Risques opérationnels

### Description

Il s'agit d'un risque difficile à quantifier, de par son caractère subjectif et aléatoire. Afin de palier à ce risque la SAMAP a mis en place des procédures écrites pour chaque service (souscription, sinistre et comptabilité) définissant les tâches et pouvoirs de chacun. Ces procédures sont évaluées et contrôlées par le comité d'audit. Mais le risque opérationnel n'est pas seulement un risque humain, il peut être un risque matériel (panne informatique, incendie...). Afin de palier à ce genre de risque la mutuelle s'est assurée de sauvegardes informatiques externes lui permettant de disposer de ses données à tout moment et la SAMAP a également mis en place un Plan de continuité d'activité.

La cartographie des risques opérationnels de la SAMAP est un exercice visant à identifier les risques qui peuvent potentiellement compromettre l'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Celle-ci a évolué depuis le dernier rapport ORSA dans le sens des recommandations de l'ACPR par une nouvelle analyse des postes, des tâches, des flux et des contrats. Une évolution notable est à prévoir sur l'année 2017 liée au déploiement de l'outil métier et aux développements programmés sur le logiciel comptable. Le but étant de gagner en sécurité sous le contrôle et l'animation des fonctions clés, améliorer la transversalité et les remontées d'incidents.

Le tableau suivant détaille les risques majeurs opérationnels identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur horizon de prise en compte dans l'ORSA.

Code	Description du risque	Actions existantes	Objectifs	Horizon ORSA
R63	Réassurance : absence de traité ou traité inadéquat	Contrôle du DG et du CA	Etude préalable par un binôme	Fin 2016/début 2017
R93	Problèmes ou impossibilité d'extractions de données comptables	Tableaux excel, contrôle documentaire	Développement des données comptables, déversement direct outil métier/comptabilité	S1 2017
R97	Non-respect de la réalisation des états de Solvabilité II	Formation solvabilité II	Veille réglementaire et établissement d'un planning	S1 2017
R102	Données normatives et contractuelles : lacunes, erreurs d'interprétation		Synergie entre les collaborateurs, envisager un prestataire extérieur (source fiable)	2017
R28	Suivi des prélèvements automatiques (primes versées par les adhérents)	Situation mensuelle	Création de comptes clients en comptabilité - édition de balances âgées	2017
R73	Défaillance de l'application métier sur les états trimestriels	Etablissement en manuel via excel	Réassurance : contrôle via la compta/état manuel/binôme - Gestion pour compte : déversement vers la comptabilité (possibilité d'extraction comptable)	S1 2017
R75	Non-paiement des primes aux assureurs ou réassureurs/défaut de paiement des assureurs ou réassureurs	Suivi financier des encaissements - Assureurs/réassureurs validés par le DG et CA	Déversement en comptabilité des commissions, des dispatches et du montant total des sinistres	2018 (volet co-assurance et réassurance : outil métier/logiciel comptable)
R80	Non prise en compte d'un placement dans le suivi des placements	Contrôle par les prestataires financiers, validation du DG, politique de placement	Mise à jour de la politique et suivi en binôme (à fin 2016) avec le service comptable	2017
R98	Défaillance de la sauvegarde informatique	Sauvegarde journalière par les collaborateurs	Prévision d'externalisation	2017
R99	Perte de données informatiques (oubli de sauvegarde associée à un incident)		Prévoir un back up - Prévision d'externalisation	2017
R100	Panne informatique	Contrat d'infogérance, suivi, maintenance		
R101	Destruction de matériel, de données informatiques	Sauvegarde, badges d'accès, anti-virus, anti-spam, pare feu	Prévoir la prise en charge des assureurs en cas de sinistre (matériel et reconstitution des données)	2017
R104	Défaut, erreur de saisies ou accès malveillant dans l'outil métier	Contrôles ponctuels	Sensibilisation des collaborateurs, définition des accès et des plages de saisies	2017
R105	Requêtes (élaboration et choix) impact sur les statistiques, les analyses et conclusions	Contrôles ponctuels - Requêtes en construction	Développement de requêtes/indicateurs adaptés aux besoins - Matérialiser le contenu des requêtes (procédure)	2017
R121	Contrat de travail non conforme (conflit)		Conseil d'un avocat	2017

## Synthèse

Le tableau suivant positionne l'ensemble des risques identifiés par la SAMAP en fonction de leur impact sur l'activité et de leur probabilité d'occurrence et constitue la synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques très élevés et élevés sont détaillés dans le tableau précédent.

## EVALUATION DES RISQUES NETS

		COUVERTURE			
		Très Forte	Forte	Modérée	Faible
		4	3	2	1
RISQUE BRUT	Très élevé	R45 R81 R92	R73 R75 R80 R98 R99 R100 R101	R63 R97 R102	R93
	Elevé	R9	R15 R16 R17 R30 R45 R72 R79 R94 R95	R28 R104 R105	R121
	Modéré	R39 R44 R47 R48 R50 R51 R71	R5 R8 R64 R76 R96	R29 R36 R38 R42 R55 R66 R68 R78 R103 R106 R108 R109 R110 R111 R112 R117	R2 R3 R43 R44 R52 R53 R57 R77 R125
	Faible	R88	R1 R4 R6 R7 R19 R20 R24 R25 R26 R27 R31 R37 R41 R54 R58 R59 R67 R70 R74 R84 R85 R86 R87 R89 R90 R91 R123 R124 R126 R127 R128	R32 R33 R34 R35 R40 R49 R56 R82 R107	R120

	Très élevé		Modéré
	Elevé		Faible
			R.. Numéro du risque

### f) Risques Stratégiques

#### Description

La SAMAP en tant que mutuelle d'assurance a pour objectif principal de maintenir sa position afin d'assurer sa pérennité. La SAMAP ne cherche pas à tout prix la croissance mais plutôt à consolider sa position et développer sa notoriété dans un environnement économique complexe.

Les axes de développement du portefeuille de la SAMAP sont les suivants :

- La fidélisation et le maintien du portefeuille par le réseau d'agences.
- L'apport de nouveaux contrats par le développement d'un réseau de courtiers.
- La vente de produits annexes (complémentaire santé, faute inexcusable, assurance décès, indemnité d'arrêt de travail, responsabilité civile) par le biais du courtage. Ces produits permettent d'attirer les professionnels non assurés SAMAP.

#### Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques stratégiques majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Description du risque	Eléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque stratégique : stratégie de diversification des produits de la SAMAP	Risque de mauvaise compréhension des assurés des nouveaux produits (faute inexcusable, complémentaire santé) proposés par la SAMAP	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de fiches produits, formation des commerciaux</li> <li>- Courtage et choix des partenaires : travail avec des courtiers reconnus sur le marché et avec lesquels la SAMAP collabore déjà</li> </ul>	La SAMAP ne porte pas ce risque en direct
Risque d'évolutions réglementaires de la mutuelle et des armateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le droit maritime évolue peu sur la partie traitée par la SAMAP : gestion de sinistres dommage et ce sujet est suivi.</li> <li>- Les risques portant sur la gestion de l'entité SAMAP : fiscaux, évolution du droit du travail sont également suivis régulièrement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La SAMAP dispose des compétences pour suivre et gérer ces risques en interne</li> </ul>	
Risque d'entrée ou d'accroissement de la concurrence		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des produits proposés par la SAMAP en faisant appel à des partenaires courtiers</li> </ul>	Pris en compte dans le module risques assurantiels de la formule standard.

## g) Risques Juridique ou de conformité

### Description

La veille juridique est actuellement effectuée en interne à partir des sources d'informations en possession de la SAMAP. La diffusion de l'information est effectuée à destination des personnes concernées (salariés, adhérents, ...)

Une réflexion est actuellement menée pour sécuriser et optimiser cette veille juridique en s'appuyant sur des organismes extérieurs notamment sur certains sujets techniques.

### Synthèse

Le tableau suivant détaille les risques juridiques ou de conformité majeurs identifiés par la SAMAP, les actions existantes ou prévues et leur prise en compte dans l'ORSA :

Risque	Eléments de maîtrise du risque	Profil de risque
Risque de non-conformité à Solvabilité 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un planning prévisionnel des obligations à respecter vis-à-vis de l'ACPR sera établi fin 2016</li> </ul>	Ce risque est suivi et maîtrisé. La SAMAP s'appuie sur un prestataire externe sur le projet Solvabilité 2.
Risque de non-conformité au Droit des contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi régulier des évolutions juridiques</li> <li>- Formalisation de contrats types et rédaction des process courant 2017</li> </ul>	Ce risque est suivi et maîtrisé.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Cette partie présente la valorisation des actifs et des passifs utilisés pour la valorisation Solvabilité 2.

Les comparaisons se font entre les résultats 2016 (réel) et la projection de l'année 2016 réalisée dans l'ORSA 2015.

### D1. Actifs

#### 1/ Description générale :

Actif	2016 Projections ORSA 2015	2016	Evolution 2016/ORSA 2015
Immobilisations corporelles pour usage propre	1,5 M €	1,3 M €	-13%
<b>Placements</b>	<b>13,0 M €</b>	<b>13,4 M €</b>	<b>3%</b>
Fonds d'investissement	7,5 M €	8,1 M €	8%
Dépôts bancaires à long terme	4,1 M €	2,2 M €	-47%
Autres placements	1,4 M €	3,1 M €	122%
Provisions techniques cédées	3,9 M €	1,0 M €	-74%
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4,8 M €	2,4 M €	-50%
<b>Total actif</b>	<b>23,3 M €</b>	<b>18,2 M €</b>	<b>-22%</b>

On constate une diminution de l'actif, en valeur marché Solvabilité 2, de 5.1 M€ s'expliquant principalement par :

- Baisse de 2.9 M€ des provisions techniques cédées suite au relâchement des réserves constaté en 2016.
- Baisse de 1.0 M€ des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance (intégrées en autres actifs).

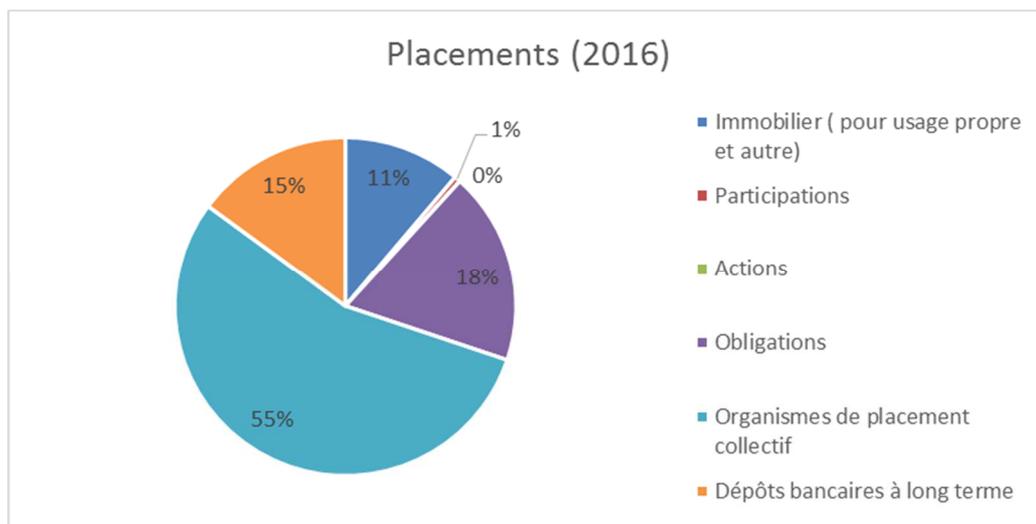
Les actifs sont principalement constitués des placements (74% de l'actif total avec une évolution de 3% par rapport à la projection 2016 de l'ORSA 2015).

L'ensemble des autres actifs diminue sur 2016 comparativement à la projection 2016 (ORSA 2015).

#### 2/ Détail des placements :

Placements	2016 Projections ORSA 2015	2016	Evolution 2016/ORSA 2015
Immobilier ( pour usage propre et autre)	1,5 M €	1,6 M €	9%
Participations	0,1 M €	0,1 M €	-2%
Actions	0,0 M €	0,0 M €	
Obligations	1,3 M €	2,7 M €	106%
Organismes de placement collectif	7,5 M €	8,1 M €	8%
Dépôts bancaires à long terme	4,1 M €	2,2 M €	-47%
<b>Total placements</b>	<b>14,5 M €</b>	<b>14,7 M €</b>	<b>1%</b>

L'allocation des placements dans les QRT est légèrement différente de celle présentée dans l'ORSA 2015 mais cela ne change en rien les valeurs. Ce rapport reprend la même répartition en 2016 que l'ORSA 2015 afin d'avoir des données comparables.



La majorité des placements sont constitués de Fond de placement (OPCVM) principalement obligataire.

La part des dépôts bancaires est passée de 32% (estimation ORSA 2015) à 16% (réel 2016) suite à la forte baisse des taux qui a conduit la Mutuelle à ne pas reconduire ce type de placement.

- **La valorisation des actifs :**

L'ensemble des partenaires financiers ont été circularisés afin d'obtenir la position exacte de nos investissements à la date de clôture.

Leurs retours nous ont permis d'obtenir la valorisation de l'ensemble de nos actifs.

## D2. Passifs

Passif	2016 Projections ORSA 2015	2016	Evolution 2016/ORSA 2015
Provisions techniques brutes	6,5 M €	2,3 M €	-64%
Best Estimate	6,2 M €	2,2 M €	-65%
Marge de risque	0,2 M €	0,2 M €	-33%
Dépôt espèce des réassureurs	2,1 M €	1,0 M €	-53%
Dettes d'assurance et de réassurance	1,0 M €	1,1 M €	10%
Autres passifs	4,3 M €	4,7 M €	10%
<b>Total passif</b>	<b>14,0 M €</b>	<b>9,2 M €</b>	<b>-34%</b>

On constate une diminution du passif de 4.8 M€, cette évolution concerne :

- La baisse de 4.1 M€ des provisions techniques brutes suite au relâchement des réserves constaté en 2016. Une grande partie des sinistres de l'exercice ayant été réglée sur 2016.
- La baisse de 1.1 M€ des dépôts en espèces auprès des réassureurs en lien avec la baisse des provisions techniques à la charge des réassureurs.

- **La valeur et détail des provisions techniques :**

La SAMAP est une société d'assurance mono-activité (secteur maritime).

La répartition des provisions techniques se décompose de la façon suivante :

Affaires Directes et acceptations	Primes	Sinistres	Total
Best Estimate Brut	-175	2 360	2 184
Best Estimate Cédé	-93	1 121	1 029
Best Estimate Net	-83	1 238	1 156

- **La description des montants recouvrables via réassurance ou titrisation :**

La SAMAP est couverte par un programme de réassurance prudent combiné de quatre traités :

- Quote Part
- Excédent de plein
- Facultative
- XS

Les montants de provisions techniques cédées sont calculés par compagnie et par traité.

Par ailleurs, nos traités de réassurance prévoient que la totalité des provisions arrêtées à la date de clôture soient représentées par les réassureurs, soit en titres, soit en espèces avec un ajustement annuel si nécessaire.

### D3. Autres passifs

Les autres dettes passent de 4.3 M€ à 4.7 M€. Il n'y a donc pas d'évolution significative sur ce poste.

### D4. Méthode de valorisation alternatives

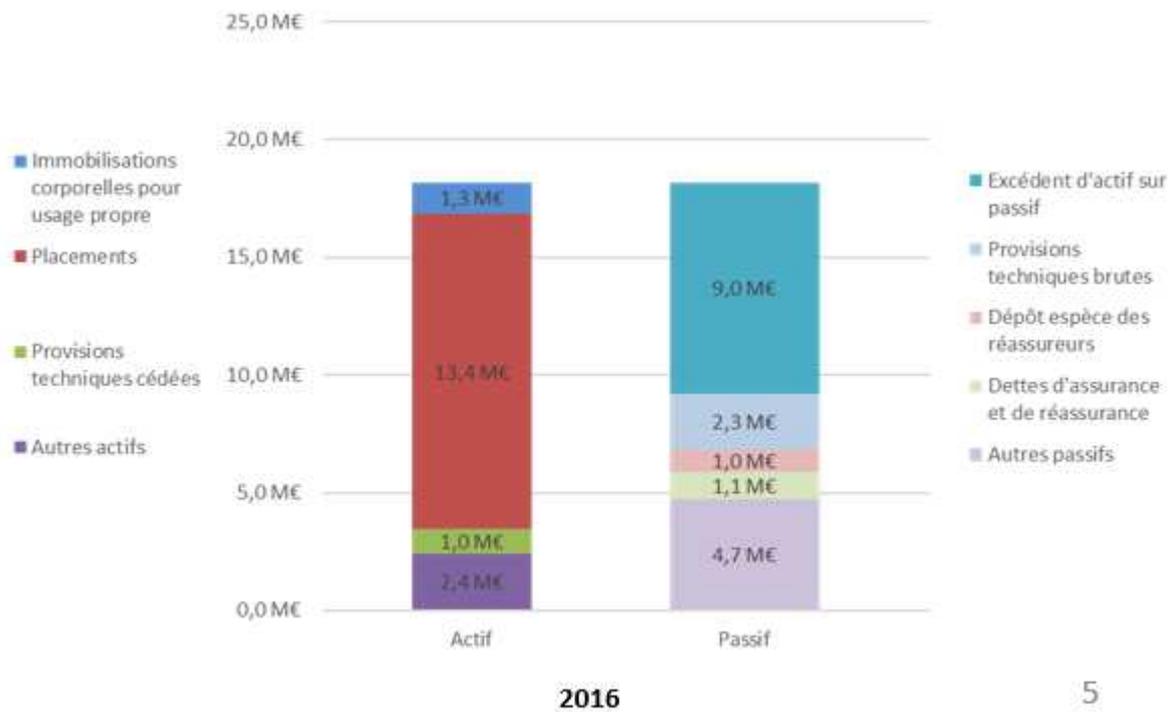
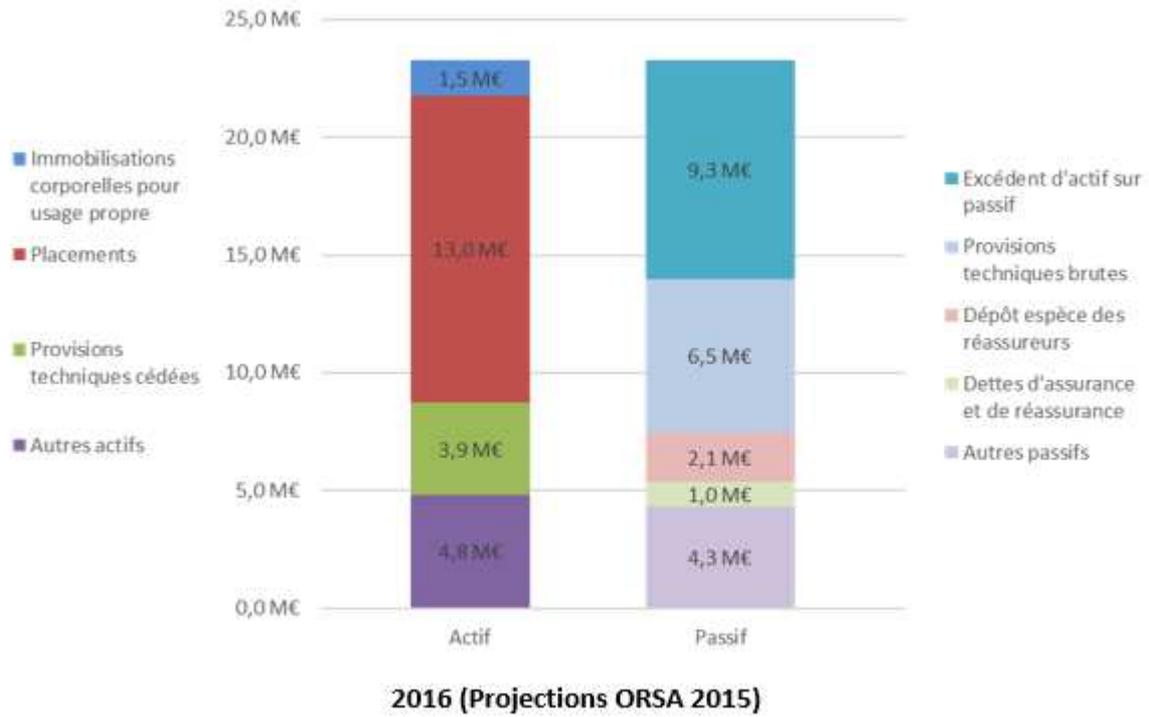
Il n'y a pas de méthode de valorisation alternatives à la SAMAP.

## E. Gestion du capital

### E1. Les fonds propres de l'entreprise :

Fonds propres	2016 Projections ORSA 2015	2016	Evolution 2016/ORSA 2015
Total Actif	23,3 M €	18,2 M €	-22%
Total Passif	14,0 M €	9,2 M €	-34%
Excédent d'actif sur passif	9,3 M €	9,0 M €	-4%
SCR	3,4 M €	3,2 M €	-6%
Ratio de solvabilité	274%	282%	

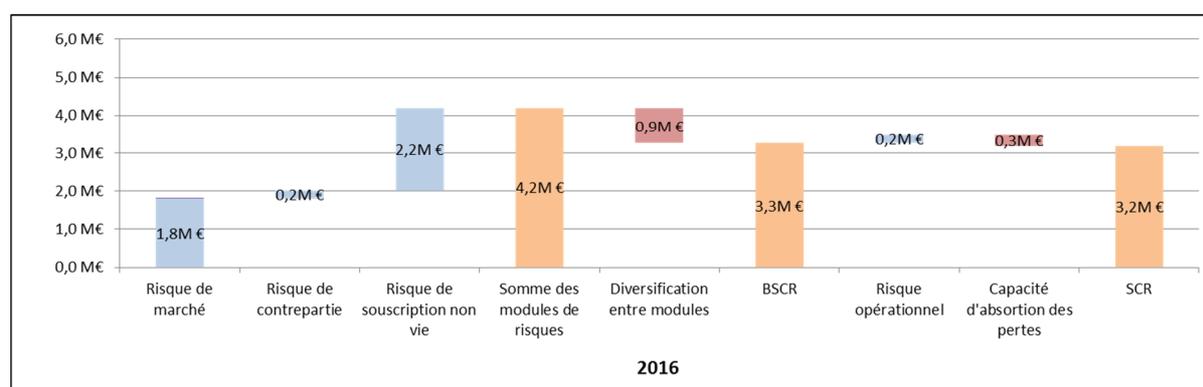
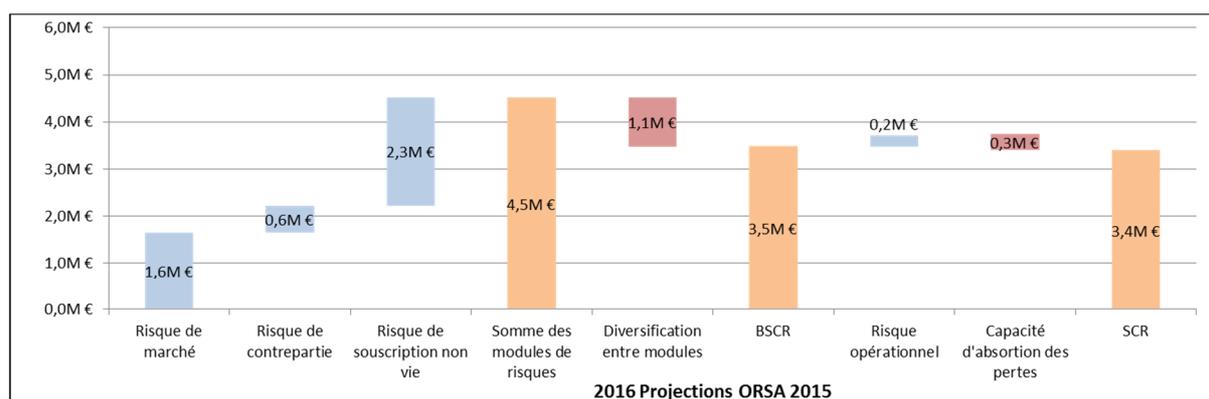
Le niveau des fonds propres est stable (- 0.3 M€ soit -4%) : l'actif et le passif diminuent tous les deux dans des proportions similaires.



Tous les fonds propres sont éligibles et disponibles pour couvrir le SCR et MCR au niveau 1. Ils se répartissent de la manière suivante :

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	Total	Niveau 1 – non restreint
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	3 416 791	3 416 791
Comptes mutualistes subordonnés	0	
Fonds excédentaires	4 412 669	4 412 669
Actions de préférence	0	
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0	
Réserve de réconciliation	1 134 172	1 134 172
Passifs subordonnés	0	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0	
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>	<b>Total</b>	<b>Niveau 1 – non restreint</b>
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	8 963 632	8 963 632
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	8 963 632	8 963 632

## E2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis



Au 31/12/2016, le SCR de la SAMAP vaut 3.2 M€ et est inférieur à celui projeté en 2016 dans le cadre de l'ORSA 2015 (3.4 M€).

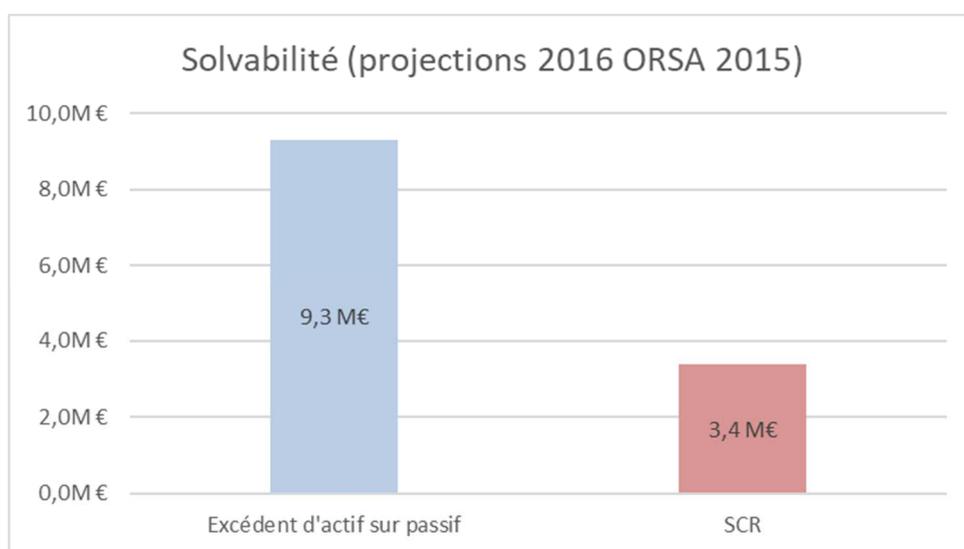
L'évolution s'explique notamment par la baisse du risque de contrepartie (- 0.4 M€) suite à la revue méthodologique (révision des expositions de contrepartie en banque et réassurance). Les autres risques (marché, souscription non-vie, risque opérationnel) varient peu.

Le ratio de solvabilité du SCR (ou ratio de couverture) augmente légèrement et passe de 274% à 282% :

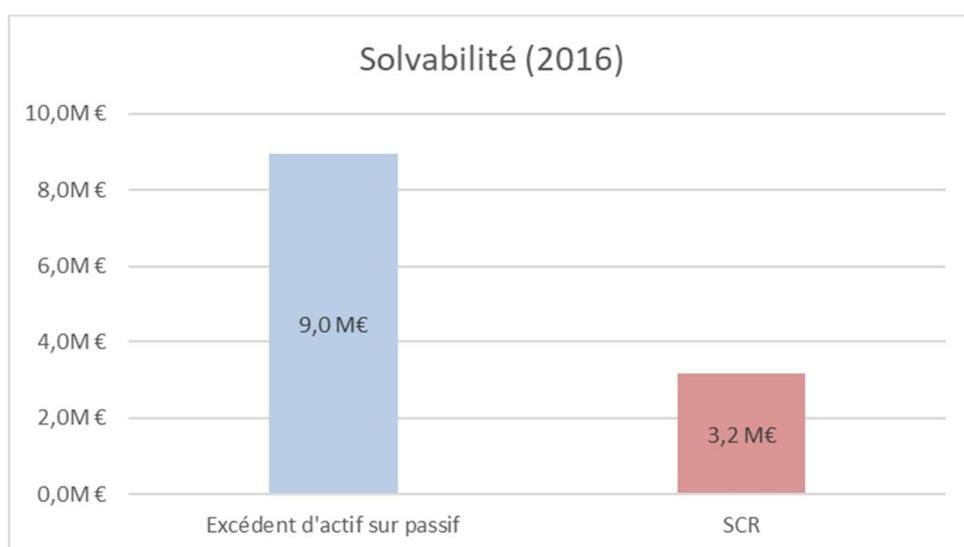
## Evolution du ratio de solvabilité :

Le ratio de Solvabilité (ou ratio de couverture) est égal au rapport entre l'excédent d'actif sur passif et le SCR et doit être supérieur à 100%.

$$\text{Ratio} = \frac{\text{Excédent d' Actif sur Passif}}{\text{SCR}}$$



$$\text{Ratio 2016 (Projections ORSA 2015)} = \frac{9,3}{3,4} = 274\%$$



$$\text{Ratio 2016 (réel)} = \frac{9,0}{3,2} = 282\%$$

Le minimum de capital requis (MCR) est de 2.5 M€ soit un ratio de couverture du MCR de 359% contre 372% dans la projection 2016.

### **Risque de marché :**

L'assiette de placements de la SAMAP entre les projections ORSA et le réel 2016 est très stable. Elle augmente de 1% : elle passe de 14,5M€ à 14,7M€

Placements	2016 Projections ORSA 2015	2016	Evolution 2016/ORSA 2015
Immobilier ( pour usage propre et autre)	1,5 M €	1,6 M €	9%
Participations	0,1 M €	0,1 M €	-2%
Actions	0,0 M €	0,0 M €	
Obligations	1,3 M €	2,7 M €	106%
Organismes de placement collectif	7,5 M €	8,1 M €	8%
Dépôts bancaires à long terme	4,1 M €	2,2 M €	-47%
<b>Total placements</b>	<b>14,5 M €</b>	<b>14,7 M €</b>	<b>1%</b>

L'évolution des postes est similaire sauf pour :

- Les obligations : augmentation de l'assiette de 1,4M€
- Les dépôts bancaires à long terme : diminution de l'assiette de 1,9M€ (diminution des comptes à terme)

Cela s'explique par la nouvelle allocation effectuée fin 2016 suite à l'arrivée à échéance des dépôts bancaires à long terme qui ont été investis en obligation du fait de taux d'intérêt faible.

Le SCR de marché augmente en 2016 par rapport à la projection ORSA malgré des assiettes de placements similaires.

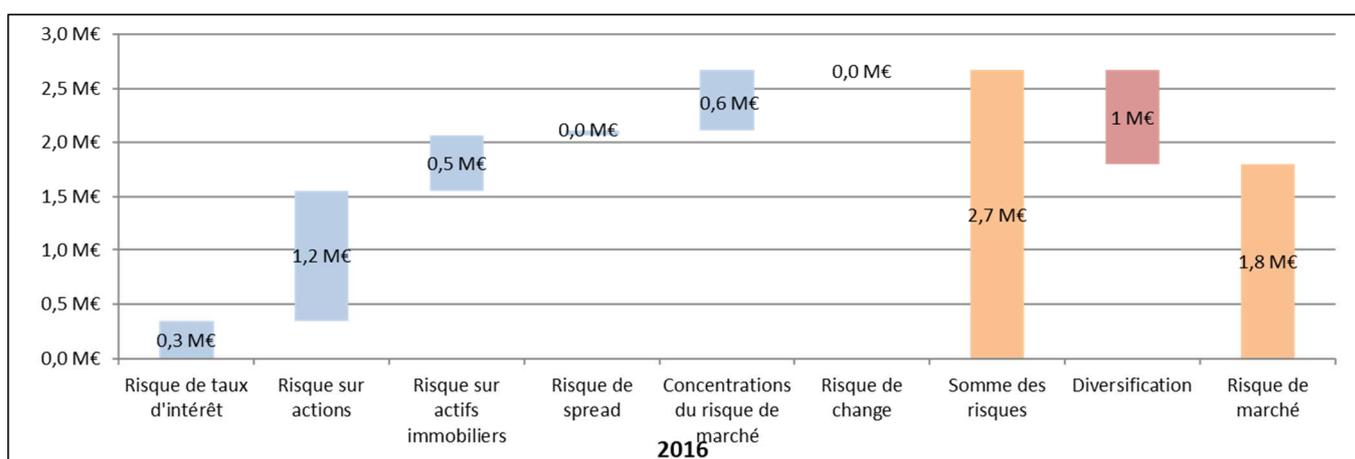
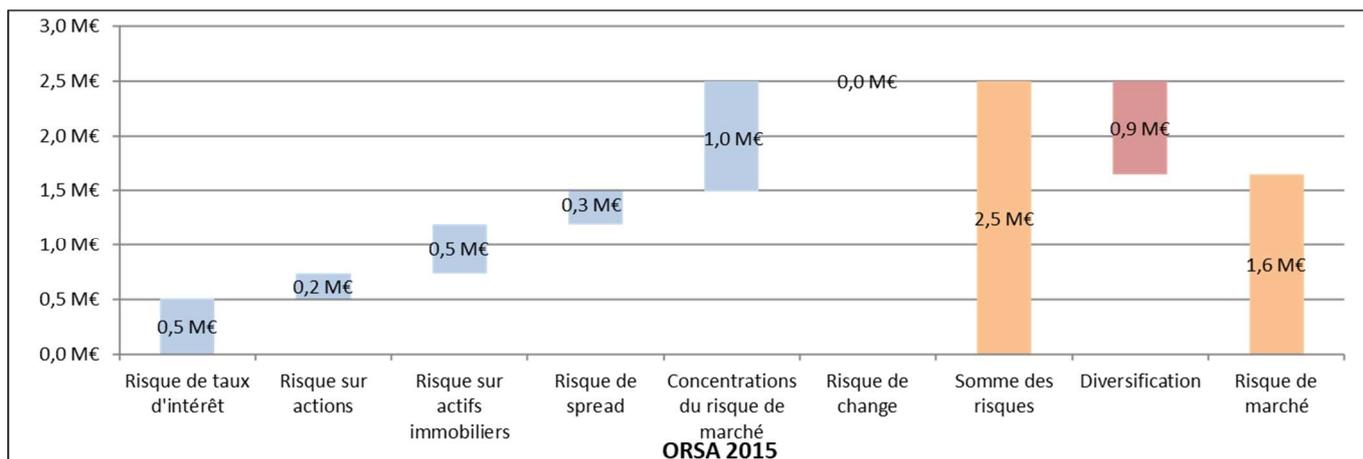
La principale évolution concerne le risque actions, qui passe de 0,2M€ à 1,2M€

En effet, la SAMAP a réalisé pour la première fois en 2016 la transparence (partielle) de son portefeuille d'OPCVM :

- La valeur de marché des OPCVM en 2016 est de 8,1M€
- Environ 5,7M€ ont été transparents et ne font pas apparaître de produits soumis au choc actions (mais soumis au choc sur les taux d'intérêt)
- Pour autant, dans le cadre standard, le choc action est appliqué à l'ensemble du portefeuille non transparent (assiette de 2,4M€), conduisant à un risque sur action de 1,2M€

Dans l'ORSA, la transparence avait été estimée sur la totalité du portefeuille par rapport aux informations des produits de placement.

L'écart sur le risque actions s'explique donc par la non transparence de la totalité des OPCVM de la SAMAP.



### Risque de contrepartie :

Le SCR de contrepartie diminue très fortement entre la projection ORSA et le calcul 2016, en raison de :

- La forte diminution du risque de type 1 (diminution de 72%)
- La diminution du risque de type 2 (diminution de 36%)

La diminution des expositions de type 1 s'explique par :

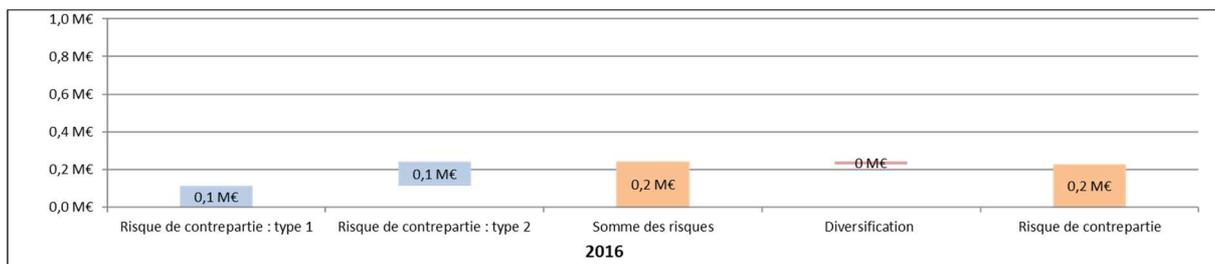
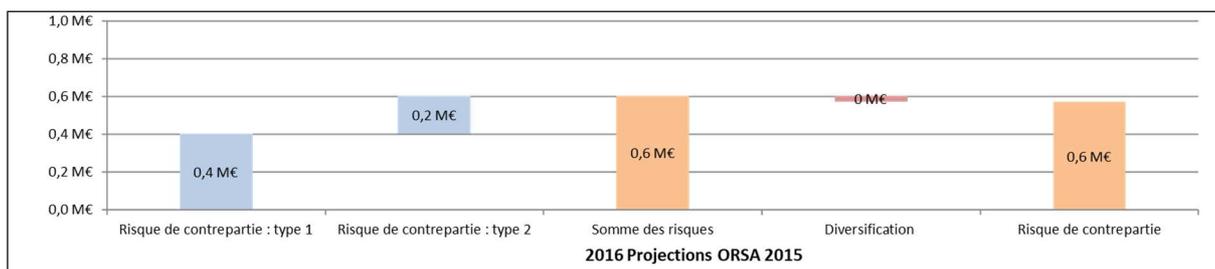
- La diminution des expositions cédées aux réassureurs suite au relâchement des réserves en 2016
- L'affinement des expositions banque prises en compte dans le calcul

La diminution des expositions de type 2 s'explique par la baisse des créances de plus et de moins de 3 mois.

	2016 projection ORSA 2015	2016	Evolution
Exposition réassureur	5,1 M €	1,5 M €	-70%
Exposition banques	5,1 M €	1,0 M €	-81%
<b>Risque de contrepartie : type 1</b>	<b>0,4 M €</b>	<b>0,1 M €</b>	<b>-72%</b>

	2016 projection ORSA 2015	2016	Evolution
Créances de moins de 3 mois	0,8 M €	0,5 M €	-36%
Créances de plus de trois mois	0,1 M €	0,1 M €	-37%
<b>Risque de contrepartie : type 2</b>	<b>0,2 M €</b>	<b>0,1 M €</b>	<b>-36%</b>

L'évolution du risque de contrepartie est donc la suivante :



### Risque de souscription non vie :

Le risque de souscription non-vie est composé de deux modules :

- Le risque de primes et réserves
- Le risque de catastrophe

Le calcul du risque de primes et de réserves fait intervenir les montants de :

- Best Estimates de réserves nets : forte diminution suite au relâchement des réserves en 2016
- Montants de primes acquises nettes : stabilité

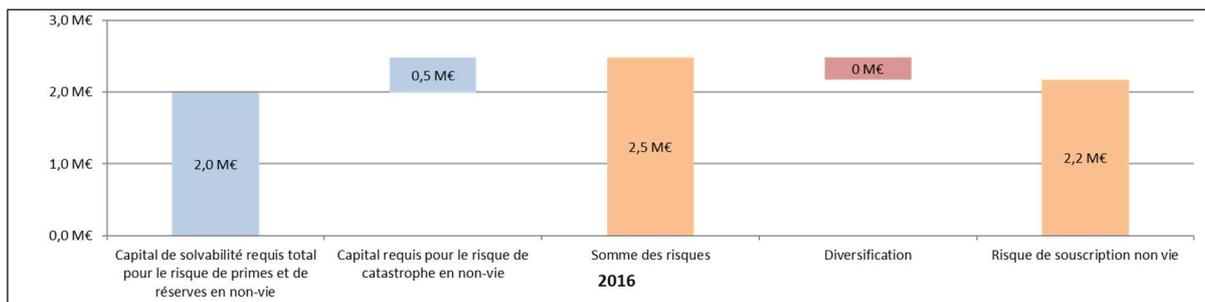
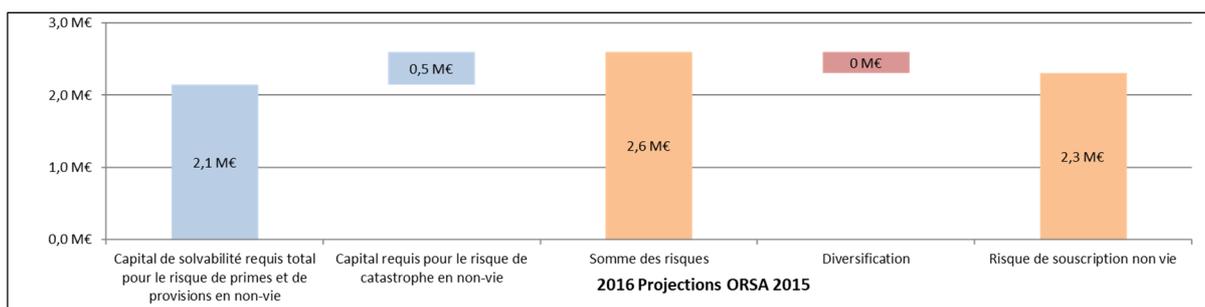
	2016 projection ORSA 2015	2016	Evolution
BE réserve net	2,3 M €	1,2 M €	-47%
Volume de primes	3,7 M €	3,9 M €	5%
<b>Risque de primes et de réserves</b>	<b>2,1 M €</b>	<b>2,0 M €</b>	<b>-7%</b>

Le calcul du risque de catastrophe fait intervenir 4 périls : la méthode a été affinée en 2016 avec intégration de 3 périls (inondation, tremblement de terre et grêle) sur lesquels la SAMAP est peu exposée.

Globalement, le risque de souscription non-vie est très stable, les évolutions sont les suivantes :

- Le risque de primes et de réserves diminue légèrement (-0.1 M€)
- Le risque de catastrophe est très stable

L'évolution du risque de souscription non-vie est donc la suivante :



## F. Conclusion

La SAMAP poursuit son objectif de contrôle de ses risques par une meilleure intégration des règles de Solvabilité 2 dans les décisions de sa gouvernance jusqu'aux opérationnels.

L'exercice 2016 se termine ainsi sur une note positive concrétisée par une amélioration de son bilan comptable, de son SCR de 274% à 282% et une confiance renouvelée de ses réassureurs.

Il ressort du comparatif entre la projection 2016 et le réalisé que la mutuelle s'attache à apprécier au plus près ses risques, ses besoins et ses enjeux.

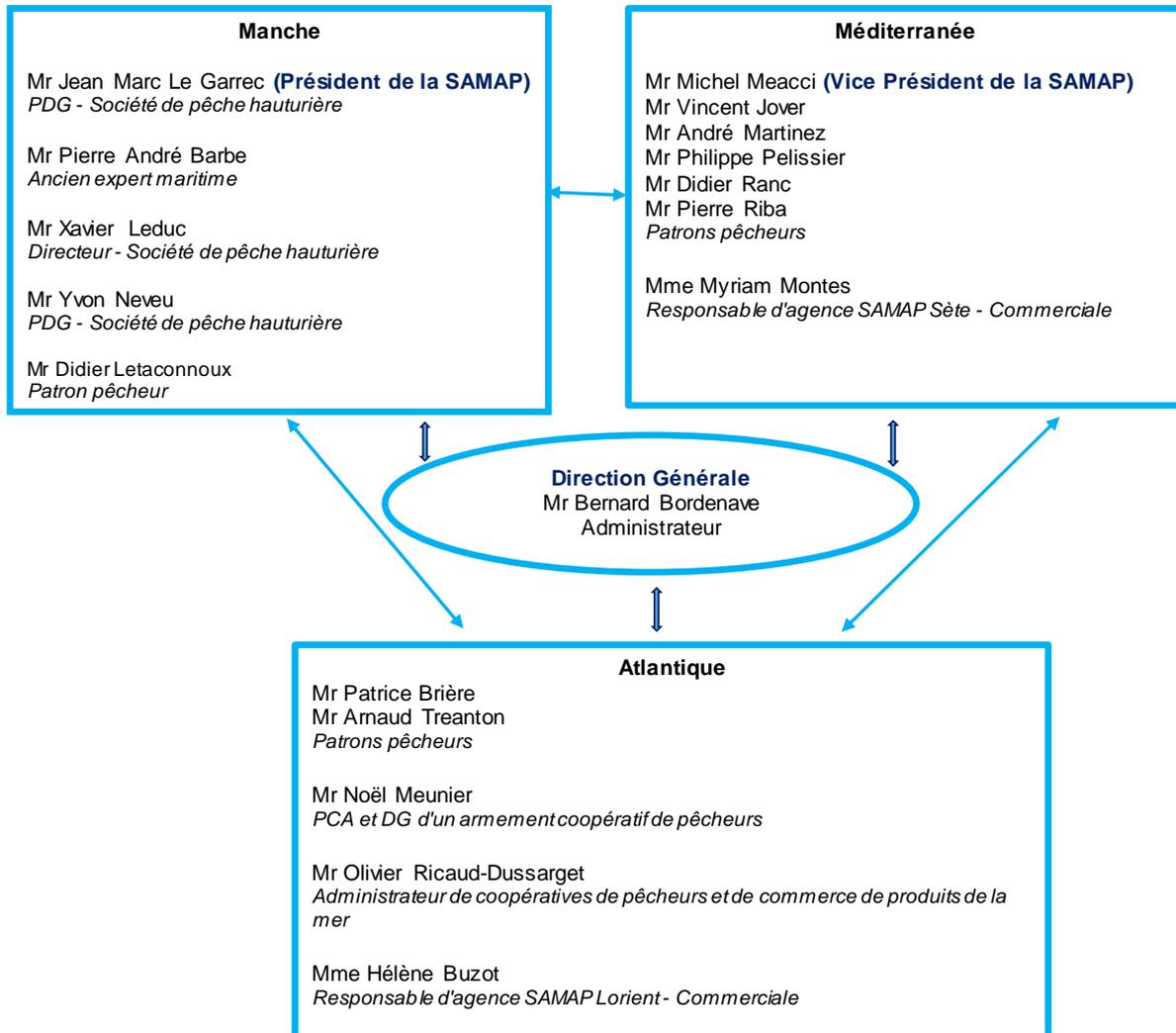
## G. Liste des documents

Charte de gouvernance		
Charte des Administrateurs		
Organigramme du Conseil d'Administration		
Statuts		
Cartographie des risques opérationnels		

Politiques		
Listing des sous-traitants (et des référents SAMAP)		

# ANNEXES

## ANNEXE 1 : Représentativité du Conseil d'Administration (Partie B1)



**ANNEXE 2 : Liste des administrateurs (partie B1).**

Conseil d'Administration 2016	Profession	Nom	Prénom	Fin de mandat
Président	PDG d'une société de pêche hauturière	LE GARREC	Jean-Marc	AGO de 2020
Vice-Président	Patron pêcheur	MEACCI	Michel	AGO de 2021
Administrateur	Ancien expert maritime	BARBE	Pierre André	AGO de 2017
Administrateur	DG de la SAMAP	BORDENAVE	Bernard	AGO de 2020
Administrateur	Patron pêcheur	BRIERE	Patrice	AGO de 2020
Administrateur	Patron pêcheur	JOVER	Vincent	AGO de 2021
Administrateur	Directeur d'une société de pêche hauturière	LEDUC	Xavier	AGO de 2018
Administrateur	Patron pêcheur	LETACONNOUX	Didier	AGO de 2017
Administrateur	Patron pêcheur	MARTINEZ	André	AGO de 2021
Administrateur	PCA et DG d'un armement coopératif de pêcheurs	MEUNIER	Noel	AGO de 2022
Administrateur	PDG d'une société de pêche hauturière	NEVEU	Yvon	AGO de 2021
Administrateur	Patron pêcheur	PELLISSIER	Philippe	AGE de 2021
Administrateur	Patron pêcheur	RANC	Didier	AGO de 2020
Administrateur	Patron pêcheur	RIBA	Pierre	AGE de 2021
Administrateur	Administrateur de coopératives de pêcheurs et de commerce de produits de la mer	RICAUD - DUSSARGET	Olivier	AGO de 2018
Administrateur	Patron pêcheur	TREANTON	Arnaud	AGO de 2017
Administrateur	Responsable d'agence SAMAP (fonction commerciale)	BUZOT	Hélène	AGO de 2022
Administrateur	Responsable d'agence SAMAP (fonction commerciale)	MONTES	Myriam	AGO de 2021